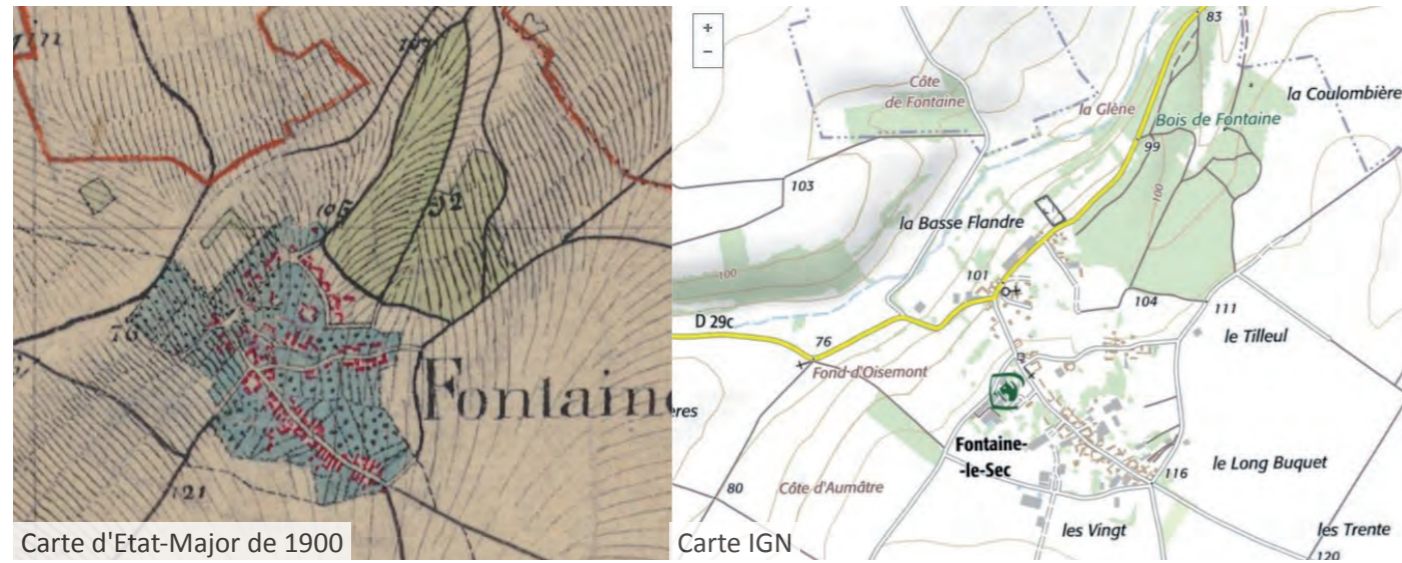


6.2 FONTAINE-LE-SEC

■ Forme urbaine/FONCTIONNEMENT URBAIN



Le village a une forme de village rue. L'axe principal s'oriente du sud-est au nord-ouest. Cette axe est perpendiculaire aux courbes de niveau resserrées car le village est à flanc de coteau de la vallée verte.

■ ETUDE THEORIQUE

La centralité retenue est celle de l'église. L'étude théorique ne montre qu'un seul indice atteint. **Cela n'est pas suffisant pour déclencher l'état de saturation visuelle théorique en application de la méthode DREAL.**

La densité éolienne majeure a lieu en effet de manière très localisée dans le disque compris entre 5 et 10 kilomètres autour du village de Fontaine-le-Sec. Le projet éolien du Moulin de la Tour n'altère pas l'espace de plus grande respiration puisque celui-ci avait la même emprise avant l'état projet. Il s'étend entre le parc de l'Epine et le parc d'Allery.

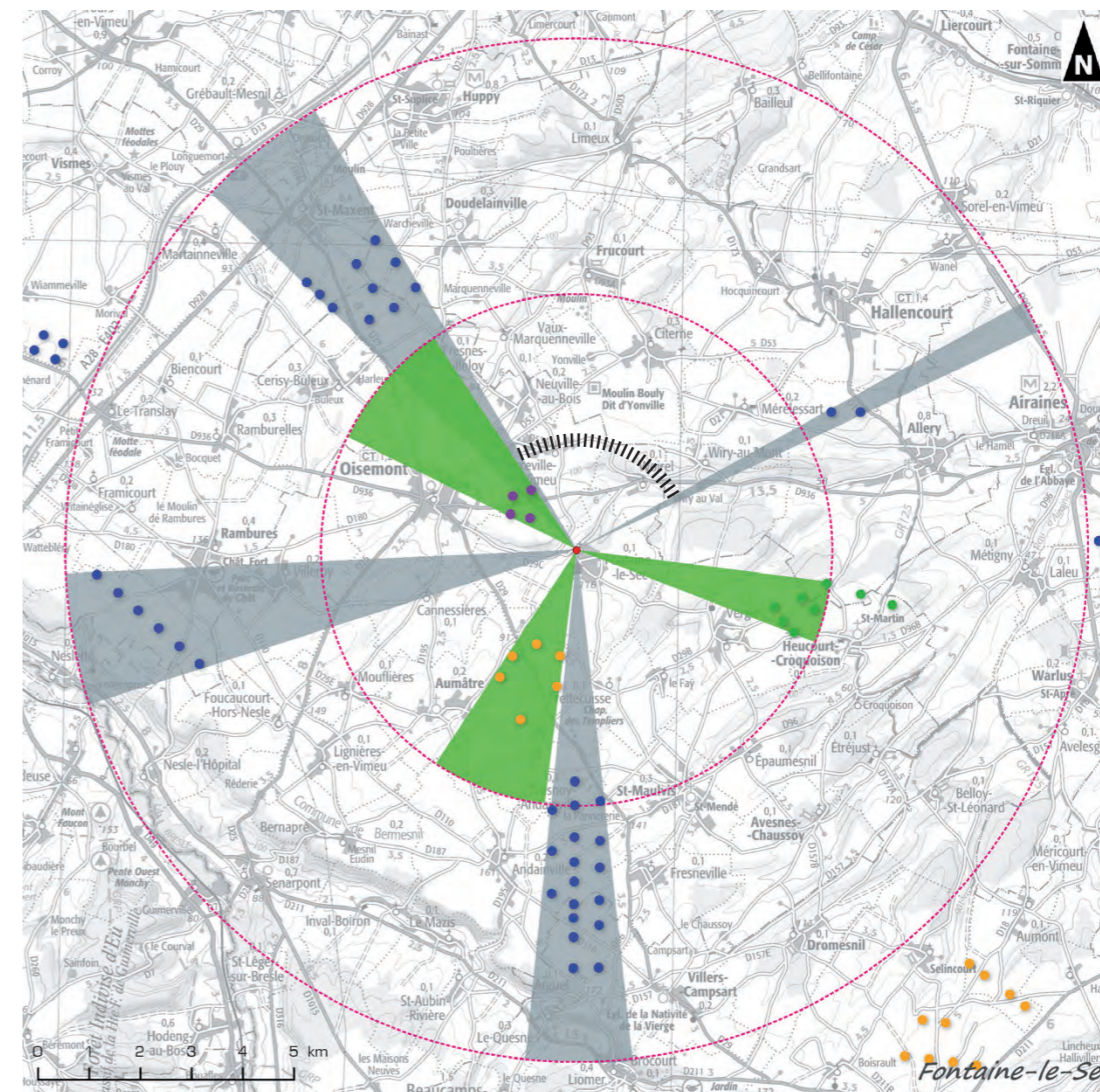
■ ETUDE DE TERRAIN

Les 360° de l'étude font suite à une demande spécifique de l'administration pour cette commune. L'entrée nord-ouest et l'entrée sud ont été appréhendées par photomontage 360°. L'entrée nord-ouest (ci-dessous) montre un impact faible au niveau du 360° (PM 74A à 74C). Le bouquet de trois éoliennes est resserré et n'occupe qu'un angle étroit de la vue. De plus, cette vue n'est pas appréhendée dans l'axe principal de l'entrée. Elle est avant tout furtive, sur une séquence latérale de la route rurale. L'entrée sud (73A à 73C) a un impact nul.



74A - PANORAMIQUE DE L'ENTREE NORD-OUEST

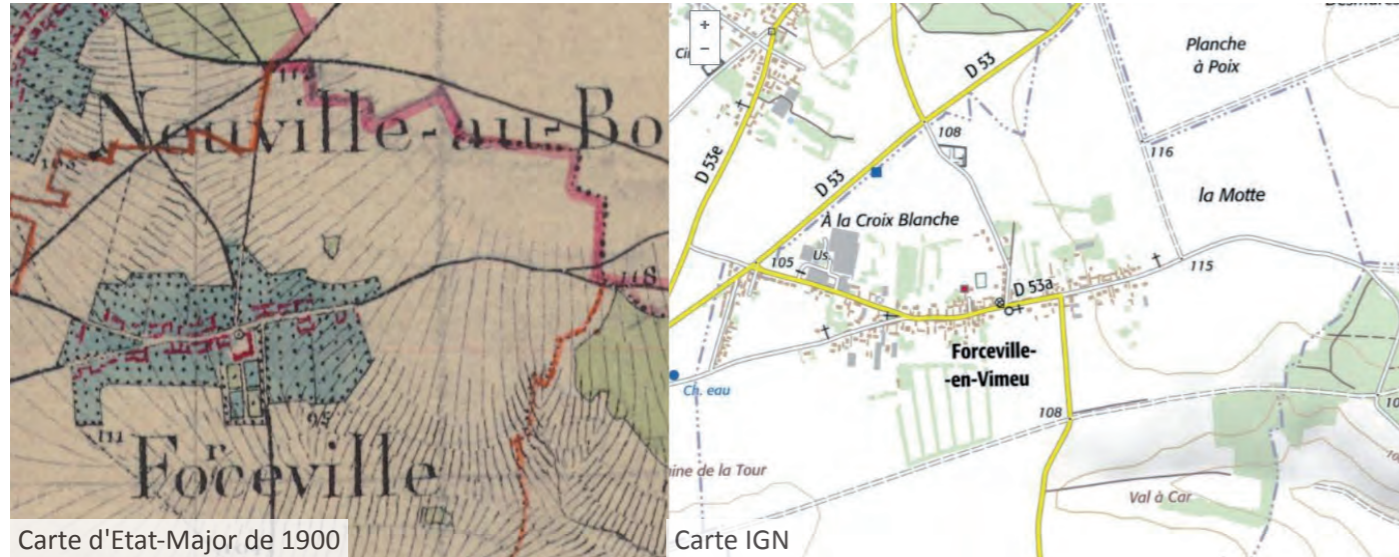
Somme des secteurs angulaires avec une présence d'éoliennes dans les 5 km		
Sans le projet	41°	
Angle ajouté par le projet du Moulin de la Tour	28°	
Somme des secteurs angulaires avec une présence d'éoliennes dans le disque de 5 à 10 km		
Sans le projet	45°	
Angle ajouté par le projet du Moulin de la Tour	0°	
Nombre d'éoliennes de 0 à 5 km	16	
		Seuil atteint
Indice des horizons occupés = cumul des angles occupés par des éoliennes (valeur seuil > 120°)	115°	
Indice de densité = nbre d'éoliennes (5 km) / indices des horizons occupés (valeur seuil > 0,10)	0,14	X
Indice de plus grande respiration = cône angulaire sans éoliennes (seuil < 90°)	91°	
CONCLUSION (à partir de deux indices atteints -> saturation théorique)	PAS DE SATURATION THEORIQUE	



- Emprise des éoliennes dans les 5 kilomètres
 - Emprise des éoliennes dans les 10 kilomètres
 - Eolienne construite
 - Eolienne accordée
 - Eolienne en instruction
 - Eolienne du parc du Moulin de la Tour
- ||| Plus grand angle horizontal sans éoliennes
- Contexte éolien du 30/03/2020 :

6.3 FORCEVILLE-EN-VIMEU

■ FORME URBAINE/FONCTIONNEMENT URBAIN



Le village à une forme urbaine très caractéristique de village rue. L'évolution urbaine entre 1900 et aujourd'hui se ressent surtout à l'est du village dans le secteur d'une ancienne industrie textile avec de l'habitat ouvrier du début du XXème siècle. Le village contient peu d'habitat pavillonnaire récent comparativement à Oisemont.

■ ETUDE THEORIQUE

L'espace de plus grande respiration n'a pas été ponctionné par le projet et garde son emprise intacte entre le parc construit de l'Epine et celui d'Allery. **On note cependant que deux indices ayant été atteints, la méthode DREAL révèle un état de saturation théorique lié à l'éolien pour ce village.**

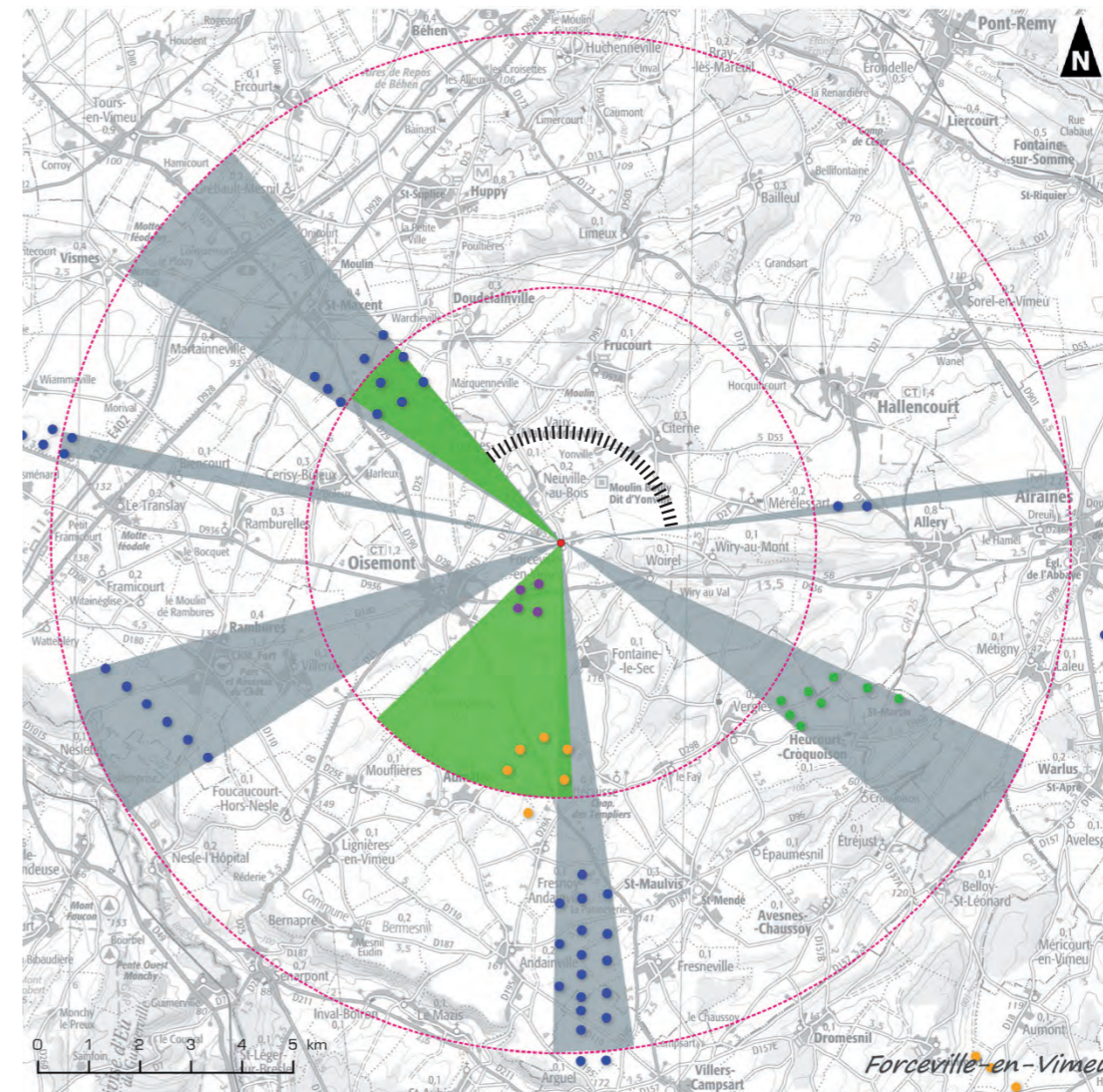
■ ETUDE DE TERRAIN

L'entrée est (ci-dessous) montre un impact faible. Le projet éolien du Moulin de la Tour est masqué à 75% par les pavillons situés au premier plan. Seule l'éolienne E1 se perçoit entre les deux pavillons. L'éolienne E3 est de visibilité très ténue compte tenu du fait qu'elle n'apparaît qu'en dépassement intermittent de l'extrémité de ses pales. L'éolienne E1 est pleinement dans l'échelle des pavillons. Le projet occupe un angle horizontal très faible de la vue. **Sa participation à un effet de cumul éolien est donc faible.**



PANORAMIQUE 79 A L'ENTREE EST DE FORCEVILLE-EN-VIMEU

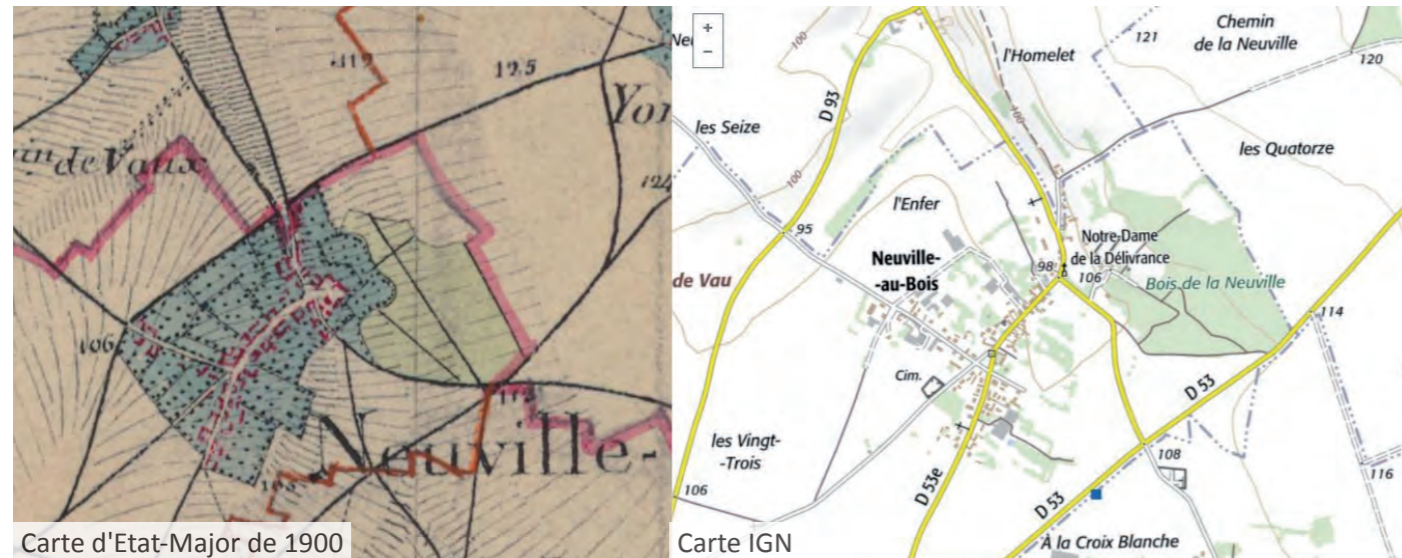
Somme des secteurs angulaires avec une présence d'éoliennes dans les 5 km		
Sans le projet	34°	
Angle ajouté par le projet du Moulin de la Tour	30°	
Somme des secteurs angulaires avec une présence d'éoliennes dans le disque de 5 à 10 km		
Sans le projet	63°	
Angle ajouté par le projet du Moulin de la Tour	0°	
Nombre d'éoliennes de 0 à 5 km	14	
		Seuil atteint
Indice des horizons occupés = cumul des angles occupés par des éoliennes (valeur seuil > 120°)	127°	X
Indice de densité = nbre d'éoliennes (5 km) / indices des horizons occupés (valeur seuil > 0,10)	0,11	X
Indice de plus grande respiration = cône angulaire sans éoliennes (seuil < 90°)	122°	
CONCLUSION (à partir de deux indices atteints -> saturation théorique)		SATURATION THEORIQUE



- Emprise des éoliennes dans les 5 kilomètres
- Emprise des éoliennes dans les 10 kilomètres
- ||||| Plus grand angle horizontal sans éoliennes
- Contexte éolien du 30/03/2020 :
- Eolienne construite
- Eolienne accordée
- Eolienne en instruction
- Eolienne du parc du Moulin de la Tour

6.4 NEUVILLE-AU-BOIS

■ FORME URBAINE/FONCTIONNEMENT URBAIN



Le village en 1900 a une forme urbaine étalée le long des voies. Le château adossé au bois n'existe pas encore. Le village actuel garde une forme urbaine comparable complétée avec le château donnant à Citerne la qualité de village domaine. Quelques nouveaux pavillons apparaissent à l'est sur la D53.

■ ETUDE THEORIQUE

La centralité retenue est la place verte, 330 mètres au sud-ouest de l'église. L'angle de plus grande respiration sans éolienne se situe au nord du village. L'indice d'occupation des horizons et l'indice de plus grande respiration ont des valeurs conformes. **Les conclusions de l'étude théorique sur le village concluent à une absence d'enjeux de saturation visuelle ou d'encerclement.**

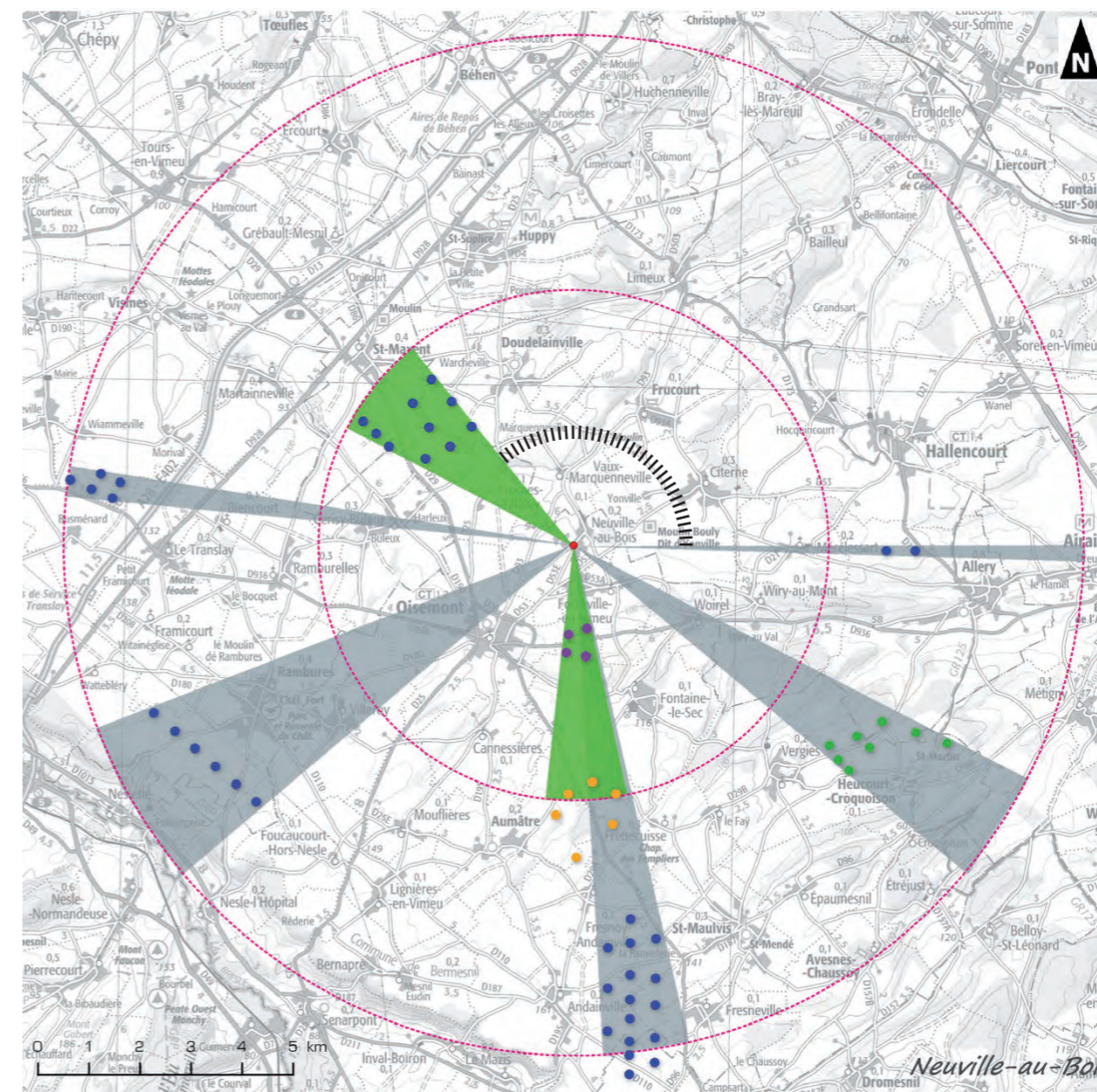
■ ETUDE DE TERRAIN

La sensibilité du projet ne s'exprime qu'au sortir du village bosquet sur le sud-est. Elle est faible car le projet occupe un angle horizontal étroit de la vue.



PHOTOMONTAGE 5 DEPUIS LA FRANGE SUD EST DU VILLAGE BOSQUET DE NEUVILLE-AU-BOIS

Somme des secteurs angulaires avec une présence d'éoliennes dans les 5 km		
Sans le projet	25°	
Angle ajouté par le projet du Moulin de la Tour	17°	
Somme des secteurs angulaires avec une présence d'éoliennes dans le disque de 5 à 10 km		
Sans le projet	47°	
Angle ajouté par le projet du Moulin de la Tour	0°	
Nombre d'éoliennes de 0 à 5 km	17	
		Seuil atteint
Indice des horizons occupés = cumul des angles occupés par des éoliennes (valeur seuil > 120°)	88°	
Indice de densité = nbre d'éoliennes (5 km) / indices des horizons occupés (valeur seuil > 0,10)	0,19	X
Indice de plus grande respiration = cône angulaire sans éoliennes (seuil < 90°)	128°	
CONCLUSION (à partir de deux indices atteints -> saturation théorique)	PAS DE SATURATION THEORIQUE	



- Emprise des éoliennes dans les 5 kilomètres
- Emprise des éoliennes dans les 10 kilomètres
- ||||||| Plus grand angle horizontal sans éoliennes
- Contexte éolien du 30/03/2020 :
- Eolienne construite
- Eolienne accordée
- Eolienne en instruction
- Eolienne du parc du Moulin de la Tour

6.5 OISEMONT

■ FORME URBAINE/FONCTIONNEMENT URBAIN



Le bourg a depuis 1900 une structure urbaine en noyau. On note la présence d'habitat pavillonnaire récent en frange est en direction du projet éolien du Moulin de la Tour.

■ ETUDE THEORIQUE

Parce que trois seuils sont atteints, ce bourg possède un état de saturation visuelle théorique avéré. L'espace de plus grande respiration n'a pas été réduit par la mise en place du projet. Avant l'implantation du projet, il se trouvait au même endroit, entre le parc construit de l'Épine et celui d'Allery.

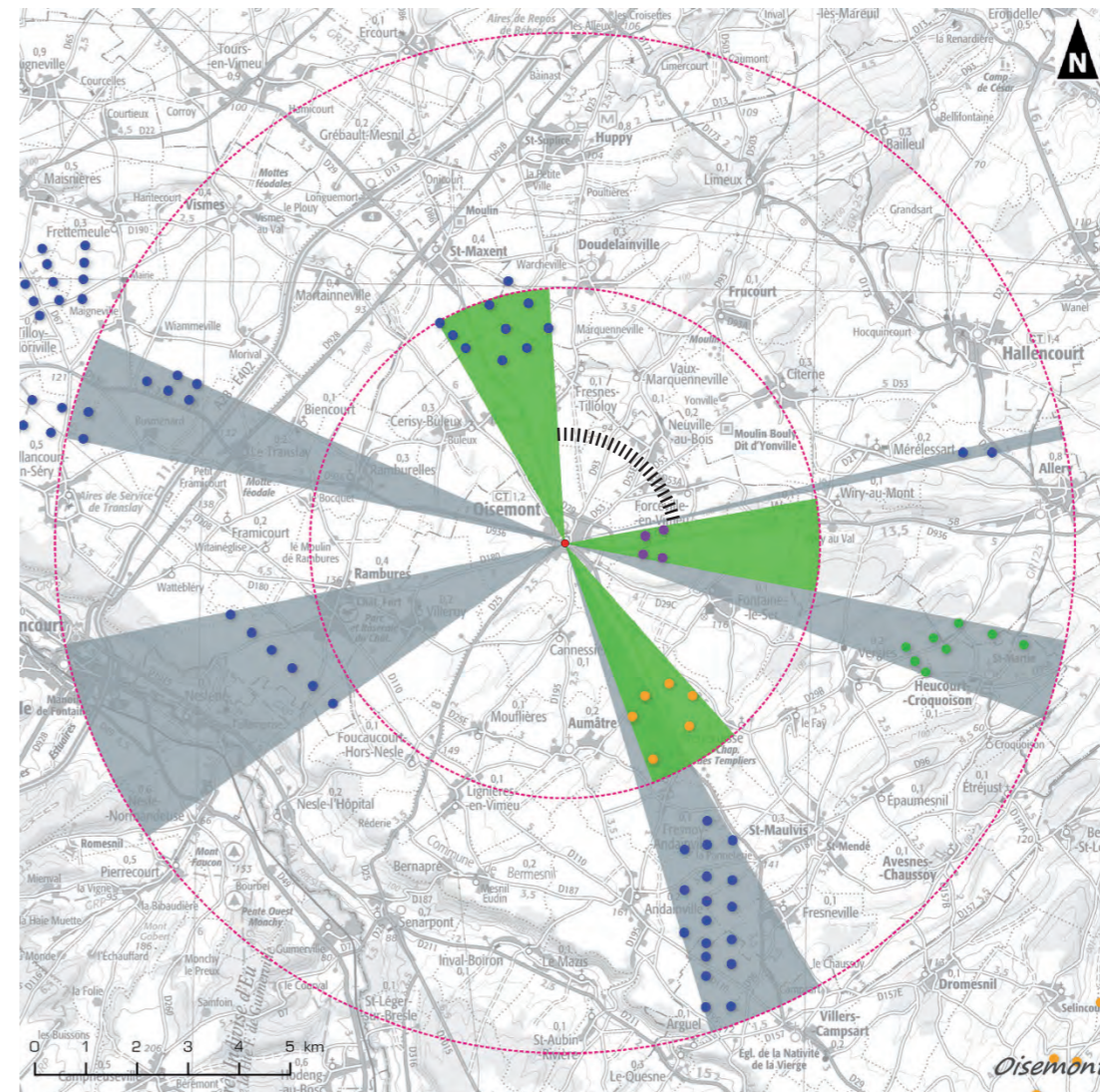
■ ETUDE DE TERRAIN

Afin d'assurer une pertinence par rapport à l'étude d'encerclement, on s'est rapproché au plus du projet, sur l'axe traversant majeur du bourg. La sortie est par la RD936 montre un impact faible du projet du fait de la présence arborée. Les éoliennes E3 et E4 apparaissent majoritairement masquées. Les éoliennes E1 et E2 tendent à se superposer. Le projet est dans l'échelle des arbres habillant la sortie du bourg. **La sortie est par la RD936 (vue 71A) montre un impact faible du projet du fait de la présence arborée. Par ailleurs, parmi les 26 photomontages consacrés à ce bourg, seul le photomontage n°26 montre un impact résiduel modéré. Cet impact n'était pas lié à un effet d'encerclement. La moyenne pondérée des photomontages montre des impacts faibles à nuls en dépit de la relative proximité du projet éolien. Cela est dû au travail d'amélioration continue du projet dans le cadre de la démarche ERC. La réalité d'encerclement et de saturation visuelle pour ce parc limité à quatre éoliennes est faible pour le bourg d'Oisemont. Par ailleurs, les seuils théoriques ont été atteints de manière proche des valeurs limites et beaucoup de parcs éoliens se situent au-delà des 5 kilomètres du bourg.**



71A - VUE EN SORTIE EST D'OISEMONT PAR LA D936

Somme des secteurs angulaires avec une présence d'éoliennes dans les 5 km		
Sans le projet	49°	
Angle ajouté par le projet du Moulin de la Tour	20°	
Somme des secteurs angulaires avec une présence d'éoliennes dans le disque de 5 à 10 km		
Sans le projet	59°	
Angle ajouté par le projet du Moulin de la Tour	0°	
Nombre d'éoliennes de 0 à 5 km	20	
		Seuil atteint
Indice des horizons occupés = cumul des angles occupés par des éoliennes (valeur seuil > 120°)	128°	X
Indice de densité = nbre d'éoliennes (5 km) / indices des horizons occupés (valeur seuil > 0,10)	0,16	X
Indice de plus grande respiration = cône angulaire sans éoliennes (seuil < 90°)	80°	X
CONCLUSION (à partir de deux indices atteints -> saturation théorique)		SATURATION THEORIQUE



- Emprise des éoliennes dans les 5 kilomètres
- Emprise des éoliennes dans les 10 kilomètres
- ||||| Plus grand angle horizontal sans éoliennes
- Contexte éolien du 30/03/2020 :
- Eolienne construite
- Eolienne accordée
- Eolienne en instruction
- Eolienne du parc du Moulin de la Tour

6.6 WOIREL

■ FORME URBAINE/FONCTIONNEMENT URBAIN



Le village en 1900 a une structure de village domaine avec un château au cœur de la vallée verte. Le village actuel est à proximité immédiate de la route d'Amiens (D936).

■ ETUDE THEORIQUE

L'espace de plus grande respiration n'a pas été réduit par l'implantation du projet. Il reste compris entre le parc construit de l'Epine et celui d'Allery. **Il n'existe pas au moins deux seuils théoriques atteints pour l'étude d'encerclement et de saturation visuelle de Woirel. Il n'y a donc pas d'enjeu particulier pour le village de Woirel.**

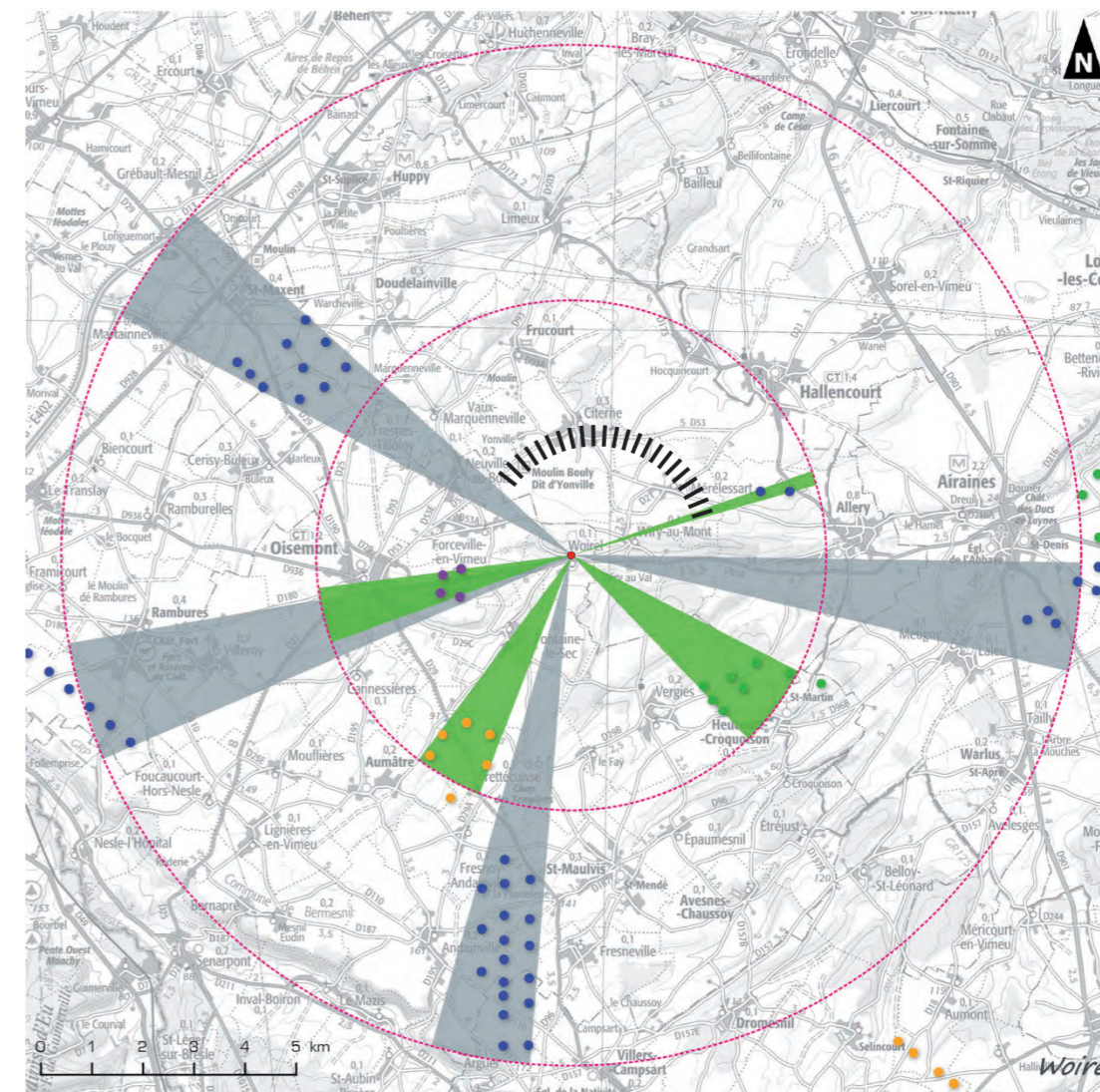
■ ETUDE DE TERRAIN

Deux panoramiques 360° ont été effectués sur demande spécifique de la DREAL. L'un à la sortie ouest ne montre pas de visibilité du projet du fait de masques arborés. Seul celui en entrée est de Woirel par la RD936 montre une visibilité des éoliennes E1 et E2. **Cela génère une participation très faible à un effet de cumul éolien et confirme de surcroît l'approche théorique en plan.**



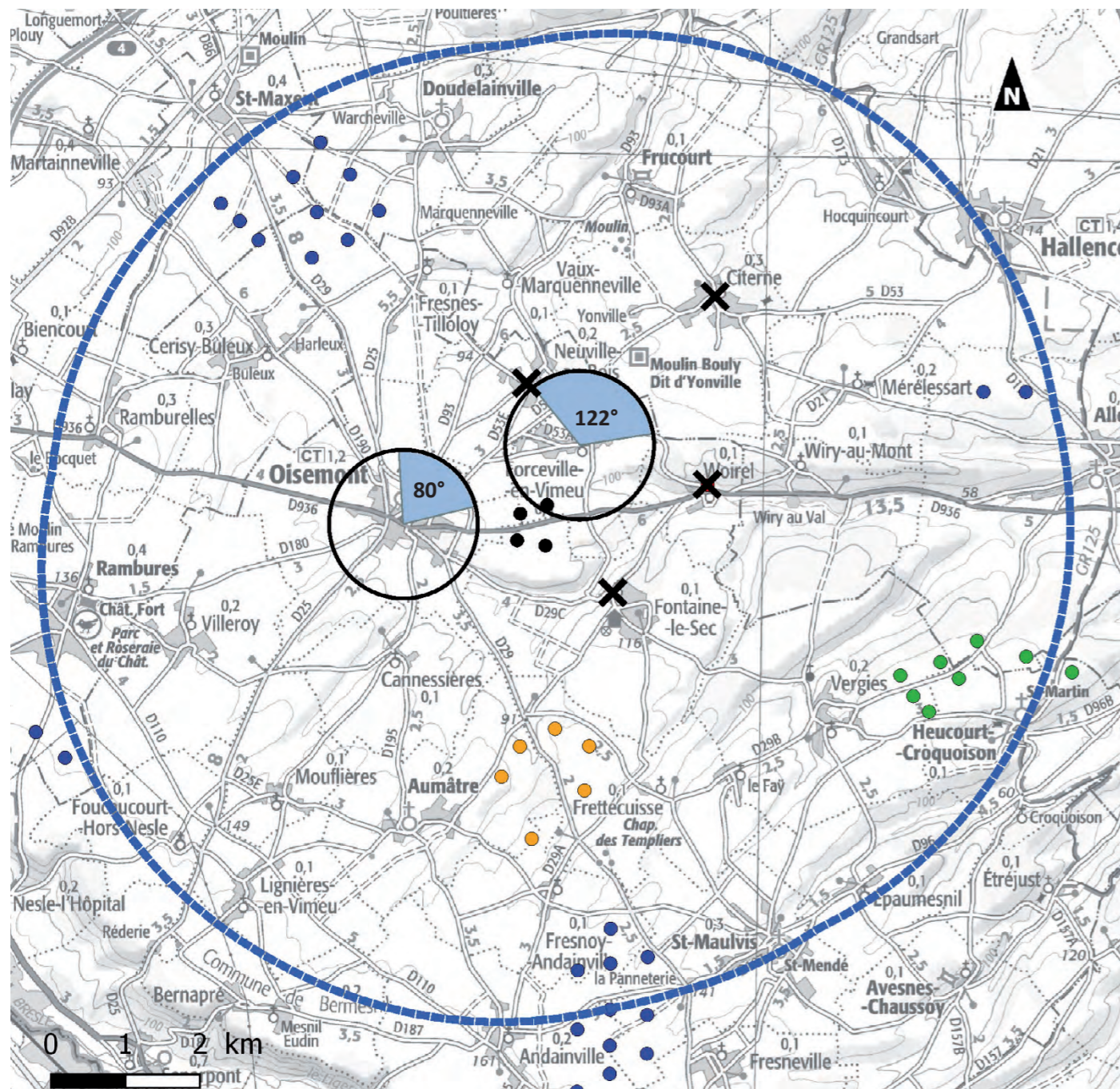
PHOTOMONTAGE 72A EN ENTREE OUEST DE WOIREL PAR LA D936

Somme des secteurs angulaires avec une présence d'éoliennes dans les 5 km		
Sans le projet	37°	
Angle ajouté par le projet du Moulin de la Tour	13°	
Somme des secteurs angulaires avec une présence d'éoliennes dans le disque de 5 à 10 km		
Sans le projet	51°	
Angle ajouté par le projet du Moulin de la Tour	0°	
Nombre d'éoliennes de 0 à 5 km	18	
		Seuil atteint
Indice des horizons occupés = cumul des angles occupés par des éoliennes (valeur seuil > 120°)	101°	
Indice de densité = nbre d'éoliennes (5 km) / indices des horizons occupés (valeur seuil > 0,10)	0,18	X
Indice de plus grande respiration = cône angulaire sans éoliennes (seuil < 90°)	118°	
CONCLUSION (à partir de deux indices atteints -> saturation théorique)	PAS DE SATURATION THEORIQUE	



- Emprise des éoliennes dans les 5 kilomètres
 - Emprise des éoliennes dans les 10 kilomètres
 - ||||| Plus grand angle horizontal sans éoliennes
- Contexte éolien du 30/03/2020 :
- Eolienne construite
 - Eolienne accordée
 - Eolienne en instruction
 - Eolienne du parc de Moulin de la Tour

CONCLUSION DE L'ETUDE D'ENCERCLEMENT ET DE SATURATION



BILAN DES ANGLES DE PLUS GRANDE RESPIRATION

- ▬ Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Projet éolien du Moulin de la Tour
- Eolienne construite
- Eolienne accordée
- Parc en instruction
- ✕ Commune sans enjeu théorique
- Commune avec enjeu théorique d'encerclement
- Espace de plus grande respiration

L'application de la méthode DREAL Centre avec les amendements spécifiques d'espace de plus grande respiration apportés par la DREAL des Hauts de France (réunion du 18/10/2019) conclut à :

- Une absence de saturation visuelle théorique pour les communes de : Citerne, Fontaine-le-Sec, Neuville-au-Bois et Woirel ;

- Une saturation visuelle théorique avérée pour deux des six communes étudiées : Oisemont et Forceville-en-Vimeu. Toutefois, ces communes ont fait l'objet d'une vérification par photomontage (26 pour Oisemont et 15 pour Forceville-en-Vimeu). Seule une valeur d'impact modérée a été identifiée pour Oisemont au niveau du photomontage 26. Cet impact modéré n'est pas lié un effet de cumul éolien et de saturation visuelle.

En conclusion, la vérification par photomontages des deux communes potentiellement sensibles montre une absence d'impact lié à l'effet d'encerclement et de saturation et visuelle.

CHAPITRE 7. ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET

7.1 PRESENTATION DES PHOTOMONTAGES

Les photomontages sont présentés dans un carnet au format A3 de la manière suivante :

Descriptif de l'état initial, du contexte éolien construit et accordé.

Descriptif du contexte éolien en instruction. Analyse de la part ajoutée du projet au cumul éolien. Description et conclusion de l'impact du projet éolien

Données techniques

Localisation du cône de vue dans un fond IGN rapproché

Localisation du cône de vue dans un fond IGN éloigné

17- Mouflières en sortie est, cône de vue sur l'église protégée d'Aumâtre

L'église protégée d'Aumâtre se perçoit en sortant du village de Mouflières dans l'axe de la route rurale sinueuse. Le paysage est celui du plateau agricole du Vimieu, à dominante ouverte. Le contexte éolien construit ou accordé est non perceptible dans la vue, à moins visible. Le parc en instruction des Mottes et des Ravettes présente un ensemble en douquet peu homogène par la hauteur des éoliennes perçue comme non homogène depuis ce point de vue. A l'inverse, la disposition équilibrée et régulière du projet éolien du Moulin de la Tour et son éloignement le rend très peu prégnant dans le paysage de plateau. L'impact est très faible.

X (Lambert 93) : 630158
Y (Lambert 93) : 6609969
Classe : 46
Angle horizontal (°) : 146
Éolienne la plus proche : E6
Date : 19/10/2017



ETAT INITIAL



PROJET



Etat initial incluant la simulation des parcs accordés + annotation des éléments paysagers ou patrimoniaux notoires éventuels, des parcs construits et accordés.

Projet éolien + ensemble du contexte éolien construit, accordé, instruit avec avis de l'autorité environnementale.

Annotation des éoliennes du projet et du contexte éolien en instruction.

Lorsque le projet éolien n'est pas ou très peu visible, l'image noir et blanc avec le projet en filigrane remplace celle en couleur pour bien localiser le projet.

Lorsque l'impact n'est pas nul, une vue taille réelle ou vue réaliste est insérée après le photomontage. Quand on tient la planche A3 de vue taille réelle à 45 centimètres du regard, l'observateur voit le projet éolien comme si c'était la réalité.

7.2 ZONE D'INFLUENCE VISUELLE

La carte de Zone d'Influence Visuelle montre la zone de visibilité du projet dans un rayon de 20 kilomètres. La réalisation de la carte de Zone d'Influence Visuelle intègre différents paramètres permettant de se rapprocher de la réalité du terrain : prise en compte du relief, modélisation des boisements (hauteur de 20 mètres) et du bâti (hauteur de 10 mètres). Cette carte est un outil de travail complémentaire du diagnostic de terrain. Si les grandes orientations de relief sont captées, des données plus fines ne le sont pas : micro relief, éléments ponctuels de masques tels que des haies bocagères.

7.3 METHODE DE REALISATION DES PHOTOMONTAGES

7.3.1 CARNET DE PHOTOMONTAGES AUDDICE (N°1 À 74C)

■ LOGICIEL

Les simulations visuelles sont réalisées à l'aide du logiciel WINDFARM 4. Afin de réaliser un photomontage de parc éolien à l'aide de ce logiciel, il est nécessaire de rassembler plusieurs éléments :

- le modèle numérique de terrain ;
- les caractéristiques du parc éolien ;
- la photographie prise sur le terrain.

■ SYSTÈME DE PROJECTION

Pour les besoins cartographiques, on doit représenter sur une surface plane l'image de la terre assimilée à un ellipsoïde, ce qui nécessite l'utilisation d'une représentation plane (ou projection). Trois types de projections existent : cylindrique, conique et azimutale.

Dans cette étude, on retient la projection azimutale de type Lambert-93, couramment utilisée en France.

■ MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN (MNT)

Le modèle numérique de terrain va permettre de représenter en trois dimensions la topographie du site d'implantation. Le modèle numérique de terrain peut s'obtenir de deux manières différentes : soit gratuite via le site DATAFORWIND, soit payante auprès des services de l'IGN. Le choix entre ces deux options se fait selon la configuration du site pressenti pour l'implantation du parc éolien : une zone topographique accentuée nécessitera un meilleur pas.

■ PRISE DE VUE

C'est l'élément le plus important du photomontage : une photographie mal prise engendre un montage de mauvaise qualité. Ainsi il est nécessaire de maîtriser l'ensemble des facteurs de la prise de vue : position géographique, azimut de la cible photographiée, focale utilisée, angle de plongée, hauteur par rapport au sol, exposition par rapport au soleil.

Le matériel employé pour la réalisation des photomontages est le suivant :

- Appareil Canon EOS 70D équipé d'un objectif fixe SIGMA « art » 20 mm et d'un trépied Manfrotto ;
- GPS Garmin 60 pour les relevés de coordonnées ;

Chaque prise de vue est réalisée avec le pied d'appareil photo. Celui-ci est mis à niveau sur le plan horizontal.

La priorité est donnée à une ouverture petite du diaphragme pour maximiser la profondeur de champ. La course du soleil est prise en compte dans la campagne de prise de vue pour éviter les contre-jours. En cas d'impossibilité d'évitement d'un contre-jour, il est fait usage d'un pare-soleil sur l'objectif.

7.3.2 CARNET DE PHOTOMONTAGES ESCOFI (N°78 À 120)

■ LOGICIEL

Les simulations visuelles sont réalisées à l'aide du logiciel WINDPRO 3.4
Afin de réaliser un photomontage de parc éolien sur ce logiciel, il est nécessaire de rassembler plusieurs éléments :

- le contexte éolien utilisé entre autres comme repère et élément de présentation ;
- la photographie prise sur le terrain montée grâce à Photoshop en panoramique de 160 degrés.
- les caractéristiques de la prise de vue (angle de champ, coordonnées GPS X, Y et Z, date) ;
- les repères sur le terrain.
- les caractéristiques du parc éolien (gabarit, choix de la machine) ;

■ MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN (MNT)

Le modèle numérique de terrain est généré soit de manière automatique sur Windpro 3.4, soit en chargeant un fichier XYZ. Nous avons la possibilité de choisir plusieurs types de couches « online » en fonction du besoin. Dans notre cas, ce sera la Maille altimétrique SRTM shuttle DTM 1 arc second, avec une résolution de 10 m et la possibilité de choisir la taille de la dalle selon la zone d'étude. La précision du modèle numérique de terrain et la qualité de la photo auront un impact considérable sur le futur calage du photomontage et notamment la ligne d'horizon.

■ REALISATION DES PANORAMIQUES

Une prise de 7 photos est réalisée pour les vues lointaines et 8-9 photos pour les prises de vues proches pour aider l'assemblage sur Photoshop. Un recouvrement de plus ou moins 50% est effectué par photo en photographiant de -60 à 60 degrés grâce à une rotule panoramique. Cette régularité de prise de vue en 160 degrés permet d'avoir une précision accrue sur WINDPRO au moment du calage des éoliennes et de la ligne d'horizon.

■ PRISE DE VUE

Une photographie mal prise engendre un montage de mauvaise qualité. Ainsi, il est nécessaire de maîtriser l'ensemble des facteurs de la prise de vue : position géographique, azimuth de la cible photographiée, focale utilisée, angle de plongée, hauteur par rapport au sol, exposition par rapport au soleil.

Le matériel employé pour la réalisation des photomontages est le suivant :

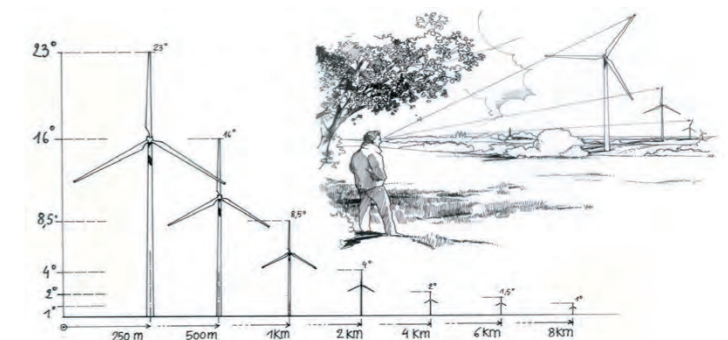
- Appareil NIKON D610 équipé d'un objectif fixe SIGMA 50mm 1 :1.4 DG
- Trépied Alta Pro 263AT
- Tête panoramique à engrenages Arca Swiss D4 patentée pour la rotule
- GPS geotagger Solmeta GMAX pour les relevés de coordonnées

Chaque prise de vue est réalisée avec le trépied et sa rotule. Cette rotule permet en toutes situations de mettre à niveau parfaitement le plan horizontal (axe X et Y). La priorité est donnée à une ouverture petite du diaphragme pour maximiser la profondeur de champ. La course du soleil est prise en compte dans la campagne de prise de vue pour éviter les contre-jours. En cas d'impossibilité d'évitement d'un contre-jour, la prise du photomontage est reportée à une autre journée de photomontages.

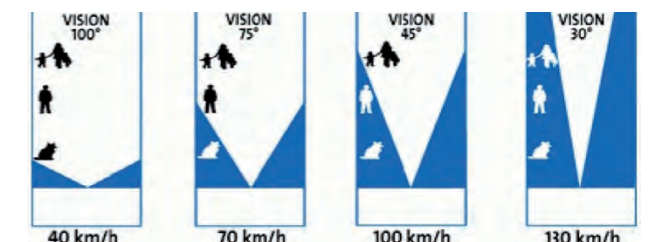
7.4 CRITERES DE QUALIFICATION DES IMPACTS

Type d'impact	Critères
Fort	<ul style="list-style-type: none"> effet de surplomb prononcé proximité directe avec des habitations sans «filtre» de premier plan intrusion dans le paysage urbain le projet déséquilibre la composition de la vue covisibilité ou intervisibilité importante avec un monument historique saturation de l'horizon liée au cumul éolien ou à une large occupation du champ de vision
Modéré	<ul style="list-style-type: none"> effet de surplomb compensé par l'éloignement du parc proximité avec des habitations avec un rapport d'échelle équilibré covisibilité avec un monument historique sans effet de d'écrasement visibilité depuis un monument historique avec un éloignement suffisant forte occupation du champ de vision, compensée par l'éloignement du parc le projet offre une composition moyennement équilibrée (effet de couloir, de dispersion ou au contraire d'agglutination...), compensée par les éléments de l'existant
Faible	<ul style="list-style-type: none"> projet distant des habitations ou séparé par des éléments de premier plan intégration harmonieuse dans l'existant le projet s'intercale entre les éoliennes d'un parc existant sans effet de surcharge : <ul style="list-style-type: none"> - éoliennes au premier plan dans un contexte de vue dégagée : composition équilibrée; le parc devient un nouvel élément de composition du paysage - éoliennes à l'arrière-plan : pas de modification de la composition d'ensemble
Nul	Le projet éolien n'est pas visible depuis le point de vue

Toutes les perceptions sont nuancées par la distance de l'observateur à l'objet éolien (page 51 du guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres). **Plus l'observateur s'éloigne, plus le champ de vision se réduit (de manière non linéaire).**



Par ailleurs, le champ de visibilité est à appréhender différemment selon que l'observateur est statique ou dynamique (page 52 du guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres).



7.5 LISTE DES POINTS DE VUE

N°	LOCALISATION	Thème principal	Thème secondaire
1	Forceville-en-Vimeu à l'ouest de l'église	Lieu de vie	paysage
2	Au sud du château de Neuville-au-Bois	Patrimoine	lieu de vie
3	Au nord du Moulin à vent protégé Patrimoine P de Bouly à Yonville	Patrimoine	
4	Boucle de randonnée du moulin de Frucourt	Patrimoine	tourisme
5	Entrée est de Citerne au niveau du château	Patrimoine	lieu de vie
6	Depuis le perron de l'église de Mérélessart	Patrimoine	lieu de vie
7	A hauteur de l'église fortifiée de Wiry-au-Mont	Patrimoine	lieu de vie
8	Entrée est de Forceville-en-Vimeu	Lieu de vie	
9	Fontaine-le-Sec, proche de l'église	Lieu de vie	
10	Sortie nord-ouest de Frettecuisse	Lieu de vie	cumul éolien
11	A proximité de la chapelle protégée de Frettecuisse	Patrimoine	
12	Andainville en sortie nord-ouest	Lieu de vie	
13	Fontaine-le-Sec à proximité de la mairie	Lieu de vie	
14	Site pittoresque inscrit du château de Biencourt	Patrimoine	axe
15	A proximité du château de Foucaucourt-Hors-Nesle (Patrimoine P)	Patrimoine	
16	Lignièrès-en-Vimeu en sortie nord-est	Lieu de vie	
17	Mouflières en sortie est, église protégée d'Aumâtre	Patrimoine	
18	Aumâtre en sortie nord	Patrimoine	
19	Rambures au sud-est par la D110	Patrimoine	
20	A l'est du château de Rambures	Patrimoine	
21	Villeroy en sortie nord-est	Lieu de vie	cumul
22	Oisemont depuis la place de la mairie	Lieu de vie	
23	Oisemont en entrée nord-ouest, giratoire sur le plateau	Lieu de vie	
24	Oisemont depuis le terrain de football	Lieu de vie	
25	D936 à Oisemont à l'entrée d'une maison de maître	Patrimoine	
26	Oisemont, rue des Chasse Marée	Lieu de vie	
27	Entre Doudelainville et Warcheville, église protégée Patrimoine P	Patrimoine	
28	Moulin à vent protégé Patrimoine P de Saint-Maxent depuis la D928	Patrimoine	axe
29	Eglise protégée Patrimoine P de Saint-Maxent	Patrimoine	
30	Motte féodale de Vismes-au-Mont	Patrimoine	
31	Motte féodale du Translay (Site inscrit loi 1930)	Patrimoine	
32	Bouillancourt-en-Séry, axe de l'allée du château Patrimoine P	Patrimoine	
33	Silhouette de Rambures	tourisme	cumul éolien
34	Chemin de Nesle, vallée de la Bresle	paysage	cumul éolien
35	D96 à l'est de Saint-Germain-en-Bresle	paysage	
36	Entre Saint-Maxent et Warcheville	Patrimoine	cumul éolien
37	Villers-Campsart en frange nord-ouest	Lieu de vie	
38	D211 au sud-est de Villers-Campsart	paysage	

N°	LOCALISATION	Thème principal	Thème secondaire
39	Château inscrit d'Avesnes Chaussoy par la D157	Patrimoine	
40	Site inscrit de l'église Saint-Martin à Heucourt-Croquoison	Patrimoine	
41	Point haut au nord d'Heucourt-Croquoison	cumul éolien	
42	Eglise d'Allery depuis la D936	Patrimoine	paysage
43	Hocquincourt au nord du château de Beauvoir	Patrimoine	
44	Airaines, cône de vue proche du cimetière communal	Patrimoine	
45	Entre Airaines et Quesnoy-sur-Airaines sur le plateau	paysage	
46	Ailly-le-Haut-Clocher	randonnée	
47	Woirel centre	Lieu de vie	
48	Depuis la RD901, au sud de Liercourt	axe	
49A à 49C	RD936 à la sortie de la vallée d'Airaines, en sortie ouest de Woirel (360°)	Lieu de vie	
50	RD936 à la sortie de la vallée d'Airaines, entre Woirel et Wiry-au-Val	Lieu de vie	
51	Depuis le circuit de randonnée du bois de la Faude, au sortir du bois de Bienflos	tourisme	
52	Depuis le site classé (loi 1930) de l'ancien château des Ducs de Luynes à Airaines	Patrimoine	
53	Ramburelles en direction de Oisemont	axe	
54	Pont de la RD936 au-dessus de l'A28	axe	
55	RD936 en sortie d'Airaines	Lieu de vie	
56	Depuis le GR125 entre Hallencourt et Allery	tourisme	
57	RD173 dans la vallée de Bellifontaine	paysage	
58	Centre bourg de Cannessières	Lieu de vie	
59	D195 en entrée de Cannessières	Lieu de vie	
60	Château de Rambures (Patrimoine P) étage 1	Patrimoine	
61	Château de Rambures (Patrimoine P), deuxième étage	Patrimoine	
62	Château de Rambures, domaine du château (Patrimoine P)	Patrimoine	
63	Bâtiment protégé Patrimoine P au 2 rue Sadi Carnot à Oisemont	Patrimoine	
64A à 64C	Chapelle de Frettecuisse (Patrimoine P) au lieudit «Ecoreau» (360°)	Patrimoine	
65A à 65C	Entrée ouest de Vergies (360°)	Lieu de vie	
66A à 66C	Entrée est de Vergies (360°)	Lieu de vie	
67A à 64C	Wiry-au-Mont, entrée nord (360°)	Lieu de vie	
68A à 68C	Wiry-au-Mont par l'entrée sud-est (360°)	Lieu de vie	
69A à 69C	Wiry-au-Mont en sortie est (360°)	Lieu de vie	
71A à 71C	Oisemont sortie est par la RD936 (360°)	Lieu de vie	
72A à 72C	Woirel entrée est par la RD936 (360°)	Lieu de vie	
73A à 73C	Fontaine-le-Sec en entrée sud (360°)	Lieu de vie	
74A à 74C	Fontaine-le-Sec en entrée nord-ouest (360°)	Lieu de vie	

Les photomontages n° 78 à 120 ont été réalisés par ESCOFI. Les photomontages n°78 à 117 visent à répondre à la demande de l'autorité environnementale figurée en page 6 de la demande de compléments de l'UD80 en date du 16 avril 2019: «// est attendu autant de photomontages que nécessaires pour évaluer la visibilité du projet depuis les rues et lieux de vie majeurs de ces villages (Oisemont, Fontaine-le-Sec, et Forceville-en-Vimeu) au niveau des places, commerces, en ne se limitant pas aux franges urbaines périphériques orientées en direction du projet.»

Le photomontage n°118 vise à répondre à la demande de compléments de l'UD de la Somme du 5 novembre 2020 (réf. 2020 - E20107) pour le point n°4.

Les photomontages n°119 et n°120 complètent la demande de l'UD de la Somme du 5 novembre 2020 (réf. 2020 - E20107).

N°	LOCALISATION	Thème principal	Thème secondaire
78	Entrée est de Forceville-en-Vimeu	Lieu de vie	
79	Entrée est de Forceville-en-Vimeu	Lieu de vie	Cumul éolien
80	22 rue du bout de la Ville, Forceville-en-Vimeu	Lieu de vie	
81	Forceville-en-Vimeu, rue du bout de la ville	Lieu de vie	
82	Forceville-en-Vimeu, rue du bout de la ville	Lieu de vie	
83	Forceville-en-Vimeu, rue du bout de la ville	Lieu de vie	Cumul éolien
84	Mémorial de Forceville-en-Vimeu	Lieu de vie	
85	Ouest de l'Église de Forceville-en-Vimeu	Lieu de vie	
86	Rue de la Neuville, accès nord de Forceville-en-Vimeu	Lieu de vie	
87	Rue de Oisemont, accès sud-ouest de Forceville-en-Vimeu	Lieu de vie	Cumul éolien
88	Rue de Oisemont, accès sud-ouest de Forceville-en-Vimeu	Lieu de vie	
89	Nord-ouest de Forceville-en-Vimeu, D53	Lieu de vie	
90	Caserne des pompiers de Oisemont	Lieu de vie	
91	Caserne des pompiers de Oisemont	Lieu de vie	
92	Abords d'un supermarché à Oisemont	Lieu de vie	
93	Château d'eau de Oisemont	Lieu de vie	
94	Rue des Arbrets, quartier pavillonnaire à Oisemont	Lieu de vie	
95	Rue le Bois ville, quartier pavillonnaire à Oisemont	Lieu de vie	
96	Rue le Bois ville, quartier pavillonnaire à Oisemont	Lieu de vie	
97	Intersection Rue de Gaulle/Salengro à Oisemont	Lieu de vie	
98	Intersection Rue de Gaulle/D25 à Oisemont	Lieu de vie	
99	Rue d'Aumâtre à Fontaine-le-Sec	Lieu de vie	
100	Rue du Bas à Fontaine-le-Sec	Lieu de vie	Cumul éolien
101	Rue du Bois à Fontaine-le-Sec, entrée nord est du village	Lieu de vie	
102	Chemin des Haies à Fontaine-le-Sec	Lieu de vie	
103	Entrée sud-est de Fontaine-le-Sec	Lieu de vie	
104	Entrée sud-est de Fontaine-le-Sec	Lieu de vie	
105	Entrée ouest de Oisemont par la RD936	Lieu de vie	
106	A hauteur du n°11, rue du général de Gaulle à Oisemont	Lieu de vie	
107	Entrée sud-ouest de Oisemont par la D180	Lieu de vie	Cumul éolien
108	Rue Jean Catelas à Oisemont	Lieu de vie	
109	Gymnase, rue les Quarante à Oisemont	Lieu de vie	
110	Place du Maréchal Leclerc à Oisemont	Lieu de vie	
111	Ecole, rue Delatte à Oisemont	Lieu de vie	

N°	LOCALISATION	Thème principal	Thème secondaire
112	Rue Saint-Martin/rue de la Libération à Oisemont	Lieu de vie	
113	Rue Carnot/rue Jaurès à Oisemont	Lieu de vie	
114	Rue de la Libération/rue Verte	Lieu de vie	
115	Rue Marc Dejean, Lotissement à Oisemont	Lieu de vie	Cumul éolien
116	Pied de l'église d'Allery	Patrimoine	
117	Jardin du 24 rue du Bout de la Ville à Forceville-en-Vimeu	Lieu de vie	
118	Au centre de la chaussée de la «rue du Général de Gaulle» à Oisemont	Patrimoine	
119	Bâti inscrit MH du 2 rue Sadi Carnot	Patrimoine	
120	Bâti inscrit MH du 2 rue Sadi Carnot	Patrimoine	

Projet éolien du Moulin de la Tour

Localisation des points de vue, Zone d'Influence Visuelle dans l'aire d'étude éloignée

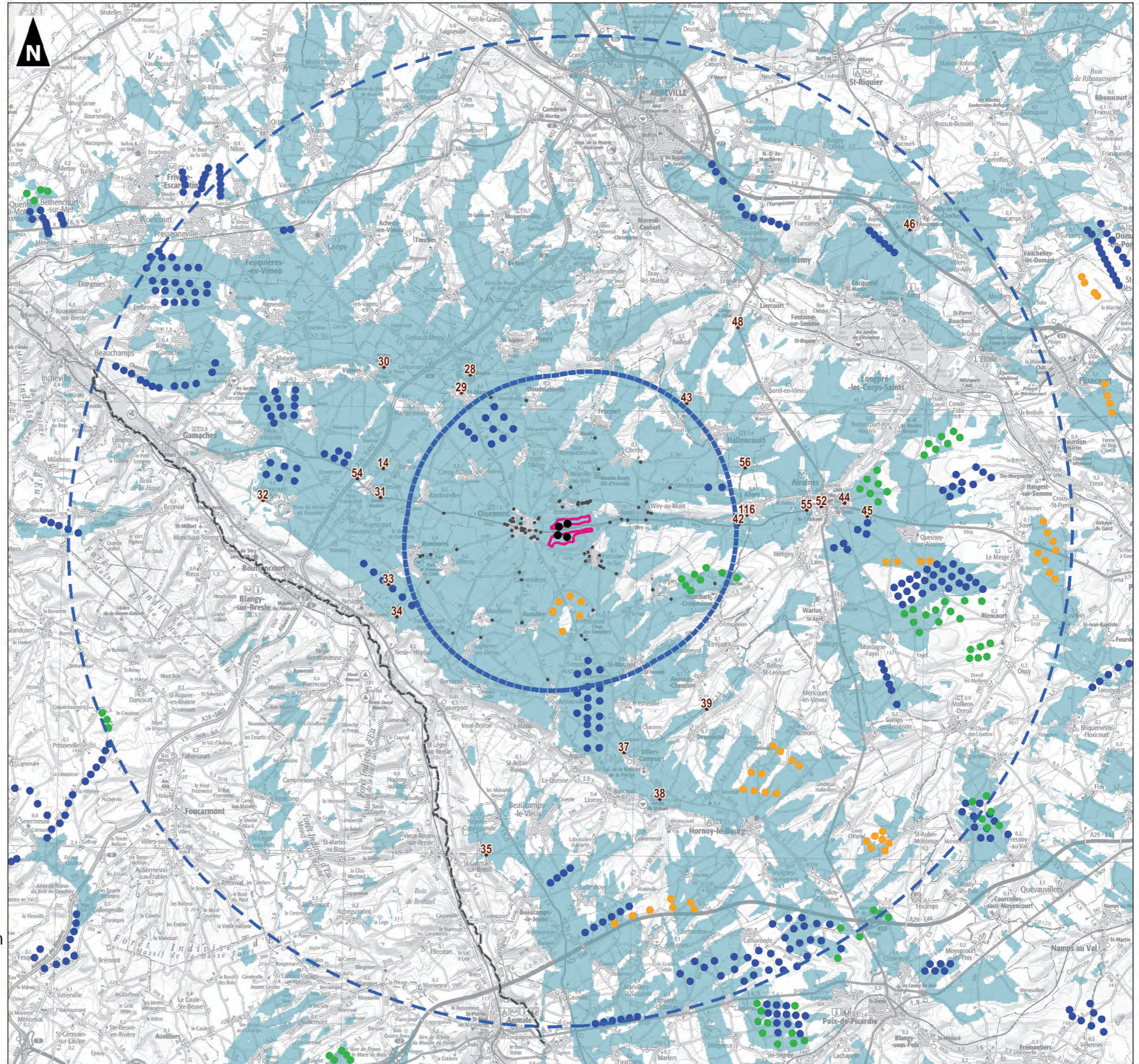
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Limite départementale

Contexte éolien au 30/03/2020

- Eolienne construite
- Eolienne accordée
- Parc en instruction
- Projet éolien du Moulin de la Tour

Zone d'influence visuelle du projet au critère : «au moins une éolienne visible en bout de pale»

- Point de vue de l'aire éloignée
- Point de vue de l'aire rapprochée (voir carte consacrée)



Projet éolien du Moulin de la Tour

Synthèse des enjeux et localisation des points de vue dans l'aire d'étude éloignée

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Projet éolien du Moulin de la Tour
- Limite départementale

Sensibilité des unités paysagères

- Faible
- Modérée
- Forte

Sensibilité des lieux de vie

- Modérée
- Forte

Sensibilité du patrimoine protégé

- Faible
- Modérée
- Forte

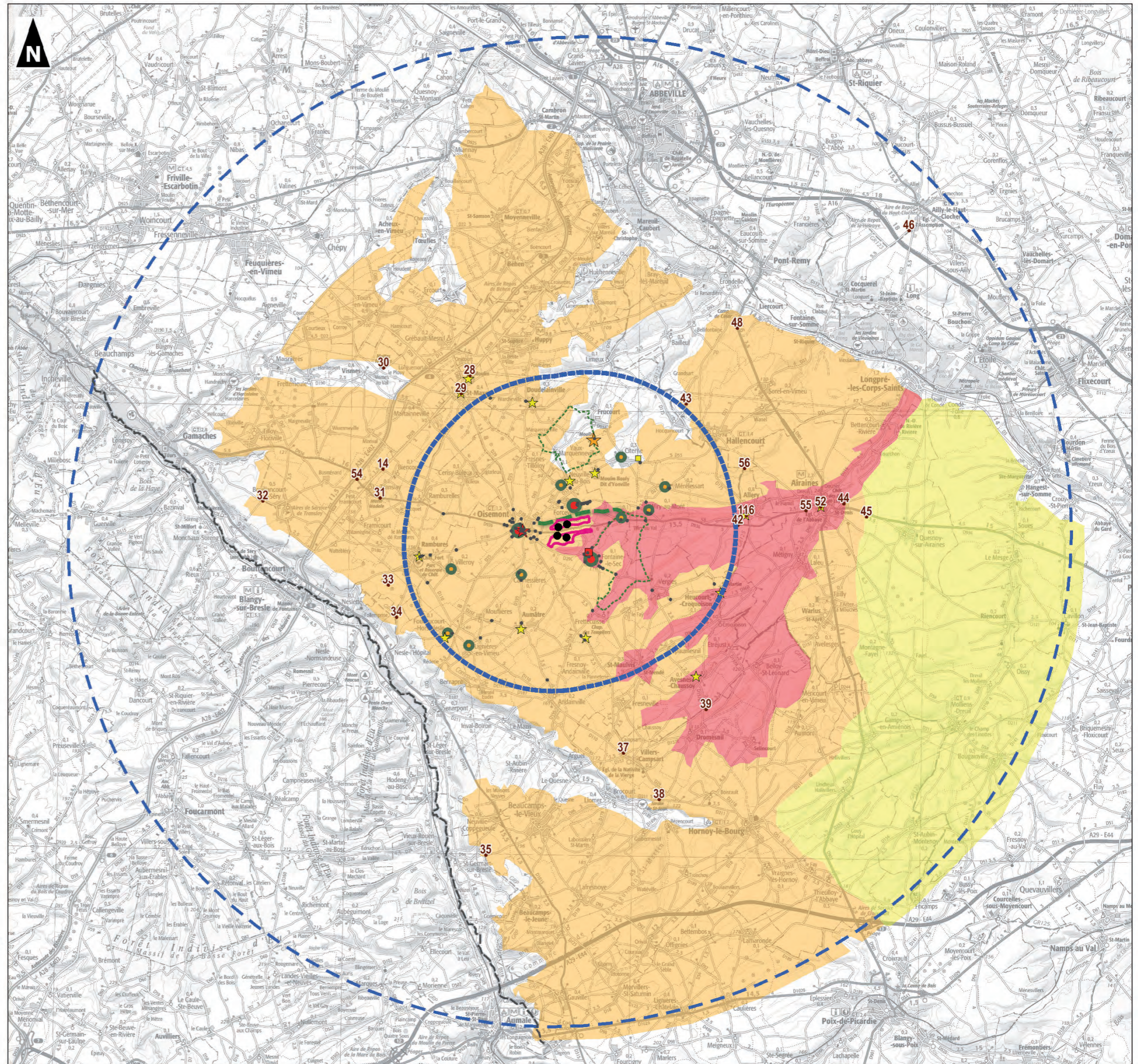
Sensibilité du patrimoine non protégé

- Faible
- Forte

Sensibilité du tourisme

- Modérée
- Forte

- Point de vue de l'aire d'étude éloignée
- Point de vue de l'aire d'étude rapprochée (voir carte consacrée)



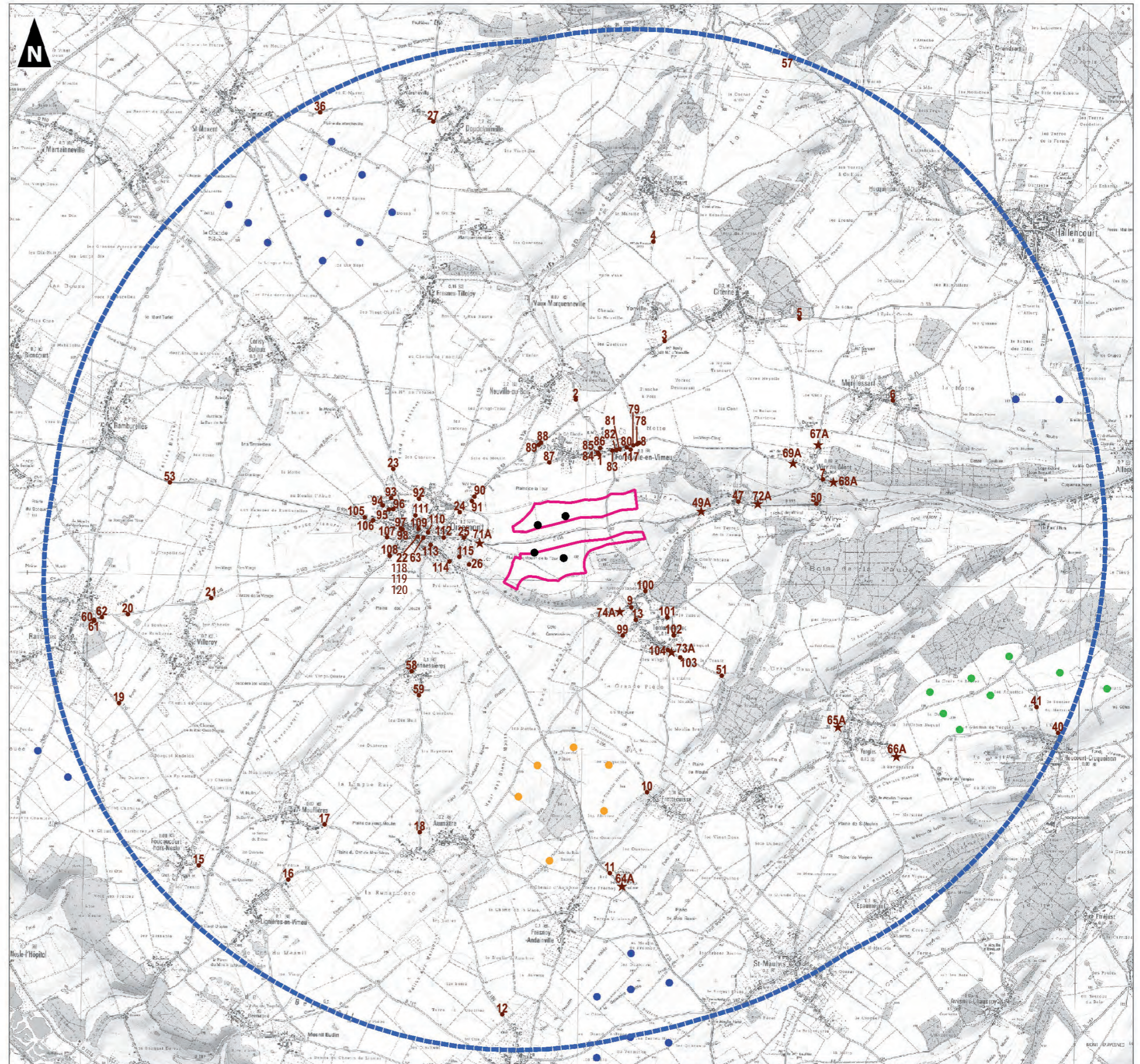
Projet éolien du Moulin de la Tour

Localisation des points de vue de l'aire d'étude rapprochée

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)

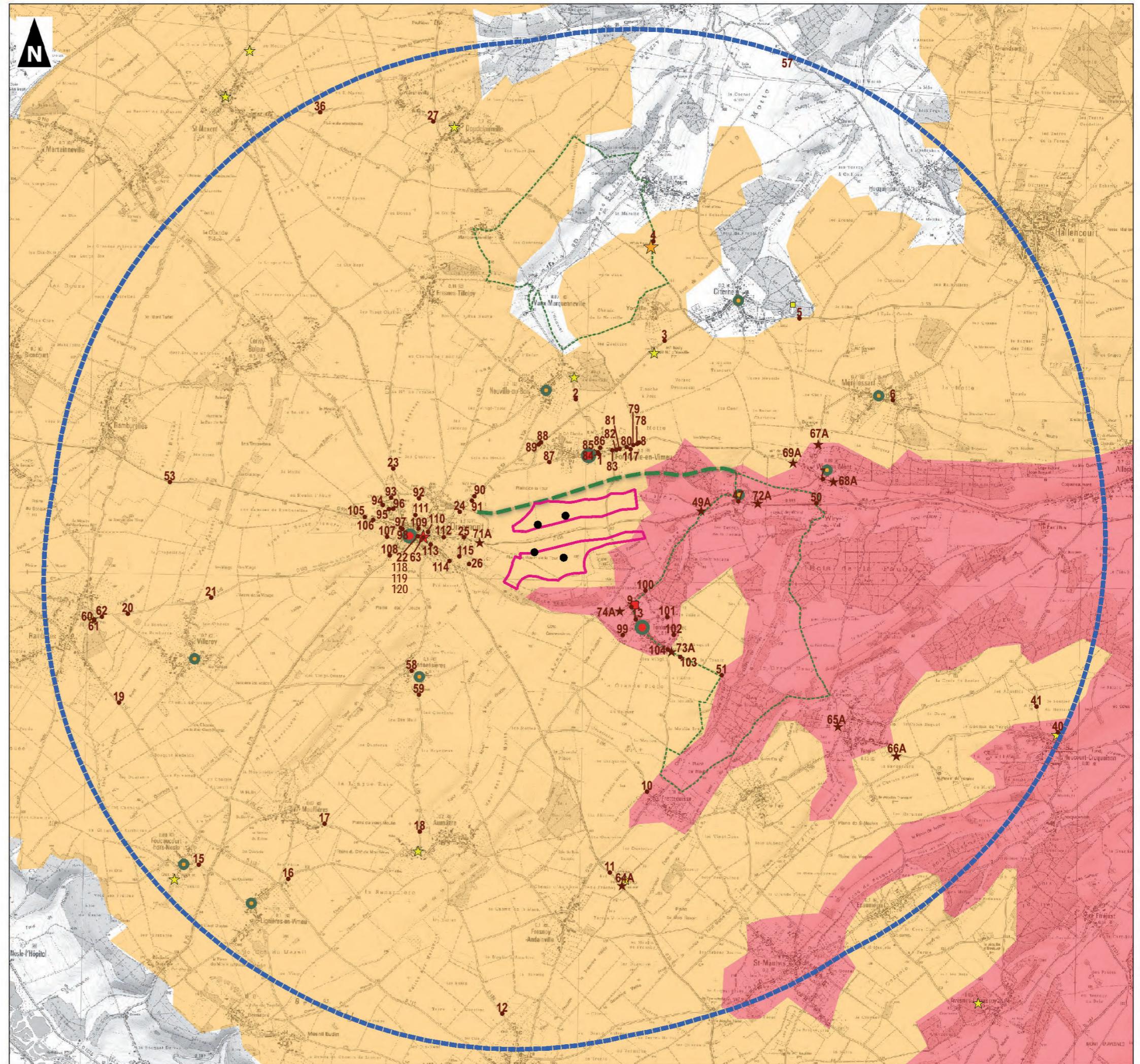
Contexte éolien au 30/03/2020

- Eolienne construite
- Eolienne accordée
- Parc en instruction
- Projet éolien du Moulin de la Tour
- Point de vue de l'aire rapprochée
- ★ Panoramique 360° de l'aire d'étude rapprochée




Projet éolien du Moulin de la Tour

Points de vue et sensibilités dans l'aire d'étude rapprochée




7.6 BILAN DES IMPACTS

Les photomontages figurent au chapitre 8 du présent cahier. Afin de faciliter la compréhension des impacts, les photomontages sont regroupés par thèmes principaux.

 PATRIMOINE			
Localisation	PM	Impact	
Au sud du château de Neuville-au-Bois (non protégé)	2	faible	
Au nord du Moulin d'Yonville (inscrit M.H.)	3	nul	
Boucle de randonnée du moulin de Frucourt (inscrit M.H.)	4	faible	
Entrée est de Citerne au niveau du château (non protégé)	5	faible	
Depuis le perron de l'église de Mérélessart, périmètre du château inscrit	6	nul	
A proximité de l'église de Wiry-au-Mont (non protégée)	7	nul	
A proximité de l'église de Fontaine-le-Sec (non protégée)	9	faible	
A proximité de la chapelle inscrite M.H. de Frettecuisse	11	faible	
Site inscrit (loi 1930) de l'alignement de hêtres du château de Biencourt	14	nul	
A proximité du domaine du château de Foucaucourt-Hors-Nesle (inscrit M.H.)	15	faible	
Mouflières en sortie est, église M.H. d'Aumâtre	17	faible	
Domaine du château de Rambures au sud-est par la D110 (classé M.H.)	19	nul	
A l'est du domaine du château de Rambures (classé M.H.)	20	faible	
Immeuble au 2 rue Carnot à Oisemont (inscrit M.H.)	22	faible	
Maison de maître d'intérêt patrimonial à Oisemont (non protégée)	25	nul	
Entre Doudelainville et Warcheville, cône de vue sur l'église inscrite M.H.	27	nul	
Moulin à vent classé M.H. de Saint-Maxent depuis la D928	28	faible	
Eglise inscrite M.H. de Saint-Maxent depuis son parvis	29	nul	
Motte féodale de Vismes-au-Mont (site inscrit loi 1930)	30	nul	
Motte féodale du Translay (site inscrit loi 1930)	31	faible	
Bouillancourt-en-Séry, axe de l'allée du château (non protégé)	32	nul	
Entre Saint-Maxent et Warcheville, église inscrite M.H. de Doudelainville	36	faible	
Château d'Avesnes-Chaussoy inscrit M.H. depuis la D157	39	nul	
Site inscrit (loi 1930), église Saint-Martin à Heucourt-Croquoison	40	nul	
Hocquincourt au nord du château de Beauvoir (non protégé)	43	faible	
Ancien château des Ducs de Luynes (site classé loi 1930)	52	nul	
Château de Rambures étage 1	60	nul	
Château de Rambures étage 2	61	nul	
Château de Rambures, parc du château labellisé jardin remarquable	62	nul	
Immeuble inscrit M.H. au 2 rue Sadi Carnot à Oisemont	63	faible	
Chapelle de Frettecuisse, inscrite M.H.	64A à 64C	faible	
Pied d'église d'Allery (MH)	116	nul	
Au centre de la Chaussée de la «rue du Général de Gaulle» à Oisemont (Bâti du 2 rue Carnot inscrit MH)	118	faible	
Bâti inscrit M.H. au 2 rue Sadi Carnot à Oisemont	119 et 120	nul	

Abréviations : PM = Photomontage

 PAYSAGE			
Localisation	PM	Impact	
Vallée verte du Vimeu, à proximité de la chapelle protégée de Frettecuisse	11	faible	
Plateau agricole du Vimeu, en sortie nord-ouest d'Andainville	12	faible	
Vallée verte du Vimeu à Fontaine-le-Sec à proximité de la mairie	13	faible	
Proximité de la vallée de la Bresle, Chemin de Nesle	34	faible	
Proximité de la vallée de la Bresle, D96 à l'est de St-Germain-sur-Bresle	35	nul	
Plateau agricole du Vimeu, Villers-Campsart en frange nord-ouest	37	faible	
Vallée verte du Vimeu, Point haut au nord d'Heucourt-Croquoison	41	faible	
Vallée verte du Vimeu, Eglise d'Allery depuis la D936	42	faible	
Vallée verte du Vimeu, Entre Airaines et Quesnoy-sur-Airaines sur le plateau	45	faible	
Depuis la RD901 au sud de Liercourt, route de découverte du paysage	48	nul	
Vallée d'Airaines en sortie de Woirel (360°)	49A à 49C	nul	
Vallée d'Airaines entre Woirel et Wiry-au-Val	50	faible	
RD173 dans la vallée de Bellifontaine	57	faible	

 TOURISME			
Localisation	PM	Impact	
Boucle de randonnée du moulin de Frucourt	4	faible	
A l'est du domaine du château de Rambures	20	faible	
Voie Verte du Vimeu à l'Airaines	1	faible	
Boucle de randonnée «Etangs de Neslette et Château de Rambures»	33	nul	
Ailly-le-Haut-Clocher depuis le GR123	46	nul	
Circuit de randonnée du Bois de la Faude à Fontaine-le-Sec	51	faible	
Depuis le GR125 entre Hallencourt et Allery	56	nul	

Abréviations : PM = Photomontage

Intensité de l'impact : ■ Très fort ■ Fort ■ Modéré ■ Faible ■ Négligeable ■ Positif

LIEUX DE VIE		
Commune	PM	Impact
Airaines, proche du cimetière communal	44	faible
Airaines en sortie par la RD936	55	faible
Andainville en sortie nord-ouest	12	faible
Aumâtre en sortie nord	18	faible
Cannessières en centre bourg	58	faible
Cannessières en entrée par la D195	59	faible
Citerne en entrée est	5	faible
Fontaine-le-Sec proche de l'église	9	faible
Fontaine-le-Sec depuis la rue d'Aumâtre	99	faible
Fontaine-le-Sec rue du Bas	100	faible
Fontaine-le-Sec rue du Bois en entrée nord-est du village	101	faible
Fontaine-le-Sec chemin des haies	102	faible
Fontaine-le-Sec en entrée sud	103	faible
Fontaine-le-Sec en entrée sud	104	nul
Fontaine-le-Sec en entrée sud (360°)	73A à 73C	nul
Fontaine-le-Sec en entrée nord-ouest (360°)	74A à 74C	faible
Forceville-en-Vimeu à l'ouest de l'église	1	faible
Forceville-en-Vimeu en entrée est	8	faible
Forceville-en-Vimeu en entrée est	78	faible
Forceville-en-Vimeu en entrée est	79	faible
Forceville-en-Vimeu, à hauteur du 22 rue du bout de la Ville	80	faible
Forceville-en-Vimeu rue du Bout de la Ville	81	faible
Forceville-en-Vimeu rue du Bout de la Ville	82	faible
Forceville-en-Vimeu rue du Bout de la Ville	83	faible
Forceville-en-Vimeu depuis le mémorial	84	faible
Forceville-en-Vimeu à l'ouest de l'église	85	nul
Forceville-en-Vimeu, rue de la Neuville depuis l'accès nord	86	nul
Forceville-en-Vimeu, rue de Oisemont depuis l'accès sud-ouest	87	faible
Forceville-en-Vimeu, rue de Oisemont depuis l'accès sud-ouest	88	faible
Forceville-en-Vimeu par la D53 au nord-ouest	89	faible
Forceville-en-Vimeu, depuis le jardin du 24 rue du Bout de la Ville	117	faible
Frettecuisse en sortie nord	10	faible
Lignièrès-en-Vimeu en sortie nord-est	16	nul
Mérellessart depuis le perron de l'église	6	nul
Neuville-au-Bois au sud du château	2	faible
Oisemont depuis la place de la mairie	22	faible
Oisemont en entrée nord-ouest	23	modéré
Oisemont depuis le terrain de football	24	modéré
Oisemont sur la D936 à l'entrée du maison de maître	25	nul

LIEUX DE VIE		
Commune	PM	Impact
Oisemont depuis la rue des Chasse Marée	26	Modéré
Oisemont , caserne des pompiers	90	faible
Oisemont , caserne des pompiers	91	faible
Oisemont, abords d'un supermarché	92	faible
Oisemont, château d'eau	93	nul
Oisemont, rue des Arbrets au niveau d'un quartier pavillonnaire	94	faible
Oisemont, rue le Bois Ville au niveau d'un quartier pavillonnaire	95	faible
Oisemont, rue le Bois Ville au niveau d'un quartier pavillonnaire	96	nul
Oisemont à l'intersection rue de Gaulle/Salengro	97	nul
Oisemont à l'intersection rue de Gaulle/D25	98	nul
Oisemont depuis l'entrée ouest par la RD936	105	nul
Oisemont à hauteur du n°11 rue du Général de Gaulle	106	faible
Oisemont depuis l'entrée sud-ouest par la D180	107	faible
Oisemont rue Jean Catelas	108	faible
Oisemont rue les Quarante à hauteur du gymnase	109	faible
Oisemont place du Maréchal Leclerc	110	faible
Oisemont au niveau de l'école située rue Delatte	111	nul
Oisemont à l'intersection rue St-Martin/rue de la Libération	112	nul
Oisemont à l'intersection rue Carnot/rue Jaurès	113	faible
Oisemont à l'intersection rue de la Libération/rue Verte	114	nul
Oisemont rue Dejean au niveau d'un quartier pavillonnaire	115	faible
Oisemont en sortie est par la RD936 (360°)	71A à 71C	faible
Vergies en entrée ouest (360°)	65A à 65C	nul
Vergies en entrée est (360°)	66A à 66C	nul
Villeroy en sortie nord-est	21	Modéré
Villers Campsart en frange nord-ouest	37	faible
Wiry-au-Mont à hauteur de l'église fortifiée	7	nul
Wiry-au-Mont en entrée nord (360°)	67A à 67C	nul
Wiry-au-Mont en entrée sud-est (360°)	68A à 68C	nul
Wiry-au-Mont en sortie est (360°)	69A à 69C	faible
Wiry-au-Val par la RD936	50	faible
Woirel centre	47	faible
Woirel en sortie ouest par la RD936 (360°)	49A à 49C	nul
Woirel en entrée est par la RD936 (360°)	72A à 72C	faible

Abréviations : PM = Photomontage

Intensité de l'impact : ■ Très fort ■ Fort ■ Modéré ■ Faible ■ Négligeable ■ Positif

AXES PRINCIPAUX		
Localisation	PM	Impact
D29, à proximité de la chapelle protégée de Frettecuisse	11	faible
D928, alignement de hêtres du château de Biencourt	14	nul
D936 à Oisemont, à l'entrée d'une maison de maître d'intérêt patrimonial	25	nul
D928, Moulin à vent de Saint-Maxent	28	faible
D96 à l'est de St-Germain-sur-Bresle	35	faible
D936, à hauteur d'Allery	42	faible
D936, à hauteur de Ramburelles	53	nul
Pont de la D936 au dessus de l'A28	54	faible

CUMUL EOLIEN		
Commune	PM	Effet de cumul éolien
Forceville-en-Vimeu à proximité de l'église	1	faible
Moulin de Frucourt	4	faible
Frettecuisse en sortie nord-ouest	10	faible
Andainville en sortie nord-ouest	12	négligeable
Mouflières en sortie est	17	faible
Aumâtre en sortie nord	18	faible
Villerooy en sortie nord-est	21	faible
Moulin de St-Maxent depuis la D928	28	faible
Point haut au nord d'Heucourt-Croquoison	41	négligeable
Entre Airaines et Quesnoy-sur-Airaines sur le plateau	45	faible
Pont de la RD936 au-dessus de l'A28 à l'ouest de Le Translay	54	faible
RD936 en sortie d'Airaines	55	négligeable
Depuis le GR15 entre Hallencourt et Allery	56	nul
Chapelle de Frettecuisse (360°)	64A à 64C	négligeable
Entrée ouest de Vergies	65	nul
Entrée est de Vergies	66	nul
Wiry-au-Mont en entrée nord	67	nul
Wiry-au-mont en entrée sud-est	68	nul
Wiry-au-Mont en sortie est	69	faible
Oisemont en sortie est (360°)	71A à 71C	faible
Woirel en entrée est (360°)	72A à 72C	faible
Fontaine-le-Sec en entrée sud (360°)	73A à 73C	nul
Fontaine-le-Sec en entrée nord-ouest (360°)	74A à 74C	faible
Entrée est de Forceville-en-Vimeu	79	faible
Forceville-en-Vimeu, rue du Bout de la Ville	83	faible
Forceville-en-Vimeu, à l'ouest de l'église	85	nul
Forceville-en-Vimeu, rue de la Neuville	86	nul
Forceville-en-Vimeu, rue d'Oisemont	87	faible
Fontaine-le-Sec, rue du Bas	100	faible
Oisemont en entrée sud-ouest par la D180	107	négligeable
Oisemont, rue Dejean au niveau d'un lotissement	115	faible

Abréviations : PM = Photomontage

Intensité de l'impact : ■ Très fort ■ Fort ■ Modéré ■ Faible ■ Négligeable ■ Positif

CUMUL EOLIEN (SUITE)

- Photomontage n°1 : Forceville-en-Vimeu à proximité de l'église

Le projet accordé des Aquettes, le projet construit de Catelet, Deux Moulins et Arguel interviennent dans le cône de vue dégagé de la pâture. L'effet de cadrage des peuplier tend à renforcer la vue sur les parcs de l'arrière plan. Le projet du Moulin de la Tour est visible uniquement au niveau de l'éolienne E1. De fait, sa participation à un effet de cumul est faible parce que le projet occupe un angle horizontal très limité dans la vue.

- Photomontage n°4 : Moulin de Frucourt

Du fait de l'éloignement du projet (3,7 kilomètres), le parc éolien du Moulin de la Tour occupe un angle horizontal très limité de la vue. La participation à un effet de cumul éolien existe par le fait que le projet occupe un angle horizontal ponctuel dépourvu d'éoliennes mais, au vu de l'éloignement, cet angle est peu important. La participation à un effet de cumul éolien est faible.

- Photomontage n°10 : Sortie nord-ouest de Frettecuisse

Au premier plan, le parc en instruction des Blancs Monts occupe un angle horizontal beaucoup plus important que le projet éolien du Moulin de la Tour. Bien que ce dernier intervient dans un angle initialement sans éoliennes, cet angle est très réduit dans la vue. De fait, la participation à un effet de cumul éolien est faible.

- Photomontage n°11 : A proximité de la chapelle protégée de Frettecuisse

Le projet éolien du Moulin de la Tour intervient à l'arrière plan du parc des Blancs Monts. Il intervient donc dans un espace déjà marqué par l'éolien. En arrière plan, sa participation à un effet de cumul éolien est donc négligeable.

- Photomontage n°12 : Andainville en sortie nord-ouest

De manière similaire à précédemment, la participation du projet à un effet de cumul éolien est négligeable par le fait que le parc des Blancs Monts vient en avant plan du projet éolien du Moulin de la Tour.

- Photomontage n°17 : Mouflières en sortie est, cône de vue sur l'église protégée d'Aumâtre

La disposition en bouquet aéré et proche du parc en instruction des Blancs Monts fait que ce dernier occupe un angle horizontal quatre fois plus important que celui du projet du Moulin de la Tour. La participation à un effet de cumul éolien du projet du Moulin de la Tour est donc faible.

- Photomontage n°18 : Aumâtre en sortie nord

Le projet éolien du Moulin de la Tour est en bouquet compact. S'il vient dans un petit angle horizontal sans éoliennes, sa compacité du fait de son éloignement fait qu'il participe faiblement à un effet de cumul éolien.

- Photomontage n°21 : Villeroy en sortie nord-est

Le projet éolien intervient dans un espace horizontal déjà marqué par l'éolien au niveau du parc construit d'Allery, des parcs accordés du Crocq et de Luynes. En dépit du fait que le bouquet d'éoliennes est éloigné de 4,2 kilomètres, l'effet de cumul éolien est présent, de façon faible.

- Photomontage n°28 : Moulin à vent protégé de Saint-Maxent depuis la D928

La seule éolienne visible du projet (E1) se trouve dans l'emprise du parc construit et en avant-plan de Longue Epine. La participation à un effet de cumul éolien est donc faible.

- Photomontage n°41 : Point haut au nord d'Heucourt-Croquoison

Le projet éolien intervient très discrètement sur l'arrière plan du parc des Aquettes au niveau des éoliennes E3 et E4. Le parc accordé des Aquettes est prégnant dans la vue par l'angle horizontal qu'il occupe. Dans ce contexte déjà fortement marqué par l'éolien en premier plan, la participation à un effet de cumul éolien du projet éolien du Moulin de la Tour est négligeable.

- Photomontage n°45 : Entre Airaines et Quesnoy-sur-Airaines sur le plateau

La prise de vue est réalisée au delà de l'aire rapprochée des 6 kilomètres. L'angle horizontal occupé par le projet du Moulin de la Tour est donc très faible. La participation à un effet de cumul éolien est faible.

- Photomontage n°54 : Pont de la RD936 au-dessus de l'A28 à l'ouest de Le Translay

L'éolienne la plus proche du projet est à 8,6 kilomètres. L'effet potentiel de cumul éolien est mineur du fait de la dominance des franges arborées. La participation à un effet de cumul éolien est faible.

- Photomontage n°55 : RD936 en sortie d'Airaines.

La visibilité du projet se limite aux éoliennes E3 et E4. Cette perception limitée dans l'occupation spatiale horizontale de la vue génère un effet de cumul éolien négligeable.

- Photomontage n°56 : Depuis le GR15 entre Hallencourt et Allery

Le projet éolien, non visible, participe nullement à un effet de cumul éolien.

- Photomontage n°64 (360°) : Chapelle de Frettecuisse

Le projet est majoritairement filtré par la végétation. De plus, le projet est situé spatialement dans le bouquet d'éoliennes en instruction des Blancs Monts. Sa participation à un effet de cumul éolien est donc négligeable.

- Photomontage n°65 (360°) : Entrée ouest de Vergies

Le projet éolien du Moulin de la Tour est entièrement masqué par le bois des Vallées localisé en interface. Le projet éolien, non visible, ne participe pas à un effet de cumul éolien.

- Photomontage n°66 (360°) : Entrée est de Vergies

Le projet éolien du Moulin de la Tour apparaît entièrement masqué derrière le hangar agricole figurant au premier plan en dépit de la situation sur le plateau agricole haut de la commune.

- Photomontage n°67 (360°) : Wiry-au-Mont en entrée nord

Le projet éolien du Moulin de la Tour est entièrement masqué par le hangar agricole et les boisements connexes. Le projet éolien, non visible, ne participe pas à un effet de cumul éolien.

- Photomontage n°68 (360°) : Wiry-au-mont en entrée sud-est

Le projet éolien du Moulin de la Tour est entièrement masqué par les masques bâtis et les éléments arborés. L'effet de cumul éolien est nul.

- Photomontage n°69 (360°) : Wiry-au-Mont en sortie est

Le projet éolien s'inscrit dans un ensemble resserré à 4 éoliennes. Les éoliennes, de hauteur apparente homogène, occupent un horizon limité de la vue. Le projet conforte et étend faiblement l'angle horizontal déjà occupé par le parc éolien construit de Rambures. L'effet de cumul éolien est faible.

- Photomontage n°71 (360°) : Oisemont en sortie est

On perçoit surtout les éoliennes E1 et E2. Les éoliennes E3 et E4 sont majoritairement masquées par l'alignement d'arbres. La participation à un effet de cumul éolien est donc faible car les éoliennes E1 et E2 apparaissent dans un angle horizontal faible de la vue.

- Photomontage n°72 (360°) : Woirel en entrée est

Le contexte éolien autre que le projet éolien n'est pas visible. Le projet éolien n'est visible qu'au niveau des éoliennes E2 et E1. L'emprise horizontale occupée par le projet est de fait faible. La participation à un effet de cumul éolien est faible.

- Photomontage n°73 (360°) : Fontaine-le-Sec en entrée sud

Le projet éolien de Moulin de la Tour est entièrement masqué par le bosquet villageois et le bâti en avant plan. Le projet éolien, non visible, ne participe pas à un effet de cumul éolien.

- Photomontage n°74 (360°) : Fontaine-le-Sec en entrée nord-ouest

La visibilité du projet se limite aux éoliennes E1, E2 et E4. L'angle occupé par le projet reste faible dans la vue. La participation à un effet de cumul éolien est faible.

- Photomontage n°79 : Entrée est de Forceville-en-Vimeu

La visibilité du projet éolien se limite aux éoliennes E1 et E3. En conséquence, l'angle visuel occupé par le projet éolien est très faible. La part ajoutée du projet éolien du Moulin de la Tour dans le contexte éolien est faible.

- Photomontage n°83 : Forceville-en-Vimeu, rue du Bout de la Ville

Seul l'éolienne E2 est visible. Dans le contexte éolien, c'est surtout le parc en instruction des Blancs Monts qui génère un effet de cumul éolien. Ce parc apparaît en effet avec un effet de cadrage du bâti, au niveau de la route rurale perpendiculaire à la rue du Bout de la ville. Par son emprise limitée à une éolienne visible, le projet éolien du Moulin de la Tour présente un effet de cumul éolien faible.

- Photomontage n°85 : Ouest de l'Église de Forceville-en-Vimeu

Le contexte éolien visible se limite au projet construit des Deux Moulins et au parc en instruction des Blancs Monts. Le projet éolien du Moulin de la Tour, entièrement masqué par les arbres, ne participe pas à un effet de cumul éolien.

- Photomontage n°86 : Rue de la Neuville, accès nord de Forceville-en-Vimeu

Le projet éolien du Moulin de la Tour, entièrement masqué par le bâti, ne participe pas à un effet de cumul éolien.

- Photomontage n°87 : Rue de Oisemont, accès sud-ouest de Forceville-en-Vimeu

Le projet éolien du Moulin de la Tour conforte et étend l'espace occupé par le projet en instruction des Blancs Monts. Cette extension est limitée car elle ne représente qu'un tiers de l'angle horizontal qu'occupe le parc en instruction des Blancs Monts. La participation à un effet de cumul éolien est donc faible.

- Photomontage n°100 : Rue du Bas à Fontaine-le-Sec

L'angle horizontal occupé par le projet éolien est réduit par le fait que l'éolienne E3 est masquée par les arbres. Le projet éolien occupe un horizon limité de la vue en dépit de sa relative proximité (1,1 km). La participation à un effet de cumul éolien est faible.

- Photomontage n°107 : Entrée sud-ouest de Oisemont par la D180

Le projet éolien du Moulin de la Tour, n'est visible que pour l'éolienne E3, globalement filtrée par les éléments arborés. Cette visibilité est très tenue. L'éolienne E3 n'est en effet visible qu'en période de feuilles tombées, au travers du dépassement intermittent de l'extrémité de ses pales. La participation à un effet de cumul éolien est négligeable.

- Photomontage n°115 : Rue Marc Dejean, Lotissement à Oisemont

Le projet éolien du Moulin de la Tour est de visibilité faible. En effet, seule l'éolienne E3, la plus proche, dépasse le toit d'un pavillon. Limitée au bout de pale, cette visibilité intermittente concourt à générer à un effet de cumul éolien faible.

CONCLUSION

Patrimoine : Le point de vigilance majeur du SRE, le château de Rambures, a été évalué au niveau des photomontages 19, 20, 60, 61, 62. On n'observe que des impacts faibles à nuls. A distance du projet, le château bénéficie d'un écran vert protecteur. Le monument protégé du bâti inscrit au n°2 rue Sadi Carnot à Oisemont a fait l'objet d'un travail de réduction d'impact au travers du processus d'amélioration continue des variantes. L'impact résiduel y est faible grâce à l'attention de ne placer aucune éolienne dans l'axe de la rue Carnot. L'insertion du projet au sein du patrimoine protégé et du patrimoine non protégé local donne pleinement satisfaction au regard des enjeux de soulevés dans l'état initial et d'un travail d'amélioration continue de l'abaissement d'impact.

Paysage : La vigilance majeure du paysage est celle de la vallée verte du Vimeu, paysage emblématique du SRE. Le processus d'amélioration continue a permis de réduire l'impact du projet au niveau de l'appréhension de la vallée verte par l'axe de la RD936. La résultante des impacts depuis cet axe est satisfaisante du fait d'une échelle de projet petite, limitée à quatre éoliennes. Le choix de hauteur de 165 m en bout de pale est cohérent avec les parcs éoliens voisins (Aquettes conçu avec du 175m en bout de pale, ensemble Arguel, Deux Moulins, Catelet construit en 130 m en bout de pale).

Lieux de vie : 18 lieux de vie ont été étudiés. Parmi ces derniers, Fontaine-le-Sec, Forceville-en-Vimeu et Oisemont ont fait l'objet d'une vigilance renforcée avec respectivement 9 évaluations par photomontage pour Fontaine-le-Sec, 15 pour Forceville-en-Vimeu et 26 pour le bourg d'Oisemont. Le projet s'insère bien dans les lieux de vie y compris ceux plus éloignés. Les craintes de rupture d'échelle par le projet éolien depuis les franges villageoises exposées sont caduques. Les niveaux d'impacts constatés sont majoritairement faibles à nuls.

Effets cumulés : L'étude d'encerclement et de saturation visuelle montre que sur les 6 communes étudiées les plus proches, seules deux ont une saturation visuelle théorique avérée en l'application de la méthode fictive de la DREAL. La vérification effectuée par photomontage 360° pour Oisemont et Forceville-en-Vimeu dans cet état théorique ne révèle pas d'impact résiduel modéré à fort lié à cette problématique d'encerclement et de saturation visuelle. Cela est dû à une échelle de projet raisonnable à quatre éoliennes. En conséquence, le parc construit est bouquet est compact et génère un angle horizontal ajouté peu conséquent.

Tourisme : L'évaluation par photomontage pour la boucle du moulin de Frucourt (PM 4), la boucle du circuit de la Faude (PM 51) et à proximité de la voie verte du Vimeu (PM 1) ne révèle aucun impact de niveau modéré à fort.

7.7 MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, ET D'ACCOMPAGNEMENT

«Un parc éolien conçu dans une démarche de projet de paysage intègre dans la conception même du projet des mesures de réduction des impacts. Par ailleurs il est illusoire de vouloir dissimuler le parc éolien. Cela suppose donc d'expliquer clairement la démarche de conception du projet dans le paragraphe « raisons du choix du projet ». Si le paysagiste a été amené à proposer une mesure de modification d'implantation d'une ou plusieurs machines pour réduire les effets visuels, ce type de mesure de réduction (qui entre dans le cadre de la démarche itérative projet/impacts) est à rappeler. Les autres mesures possibles sont donc plus des mesures d'accompagnement du projet telles que la mise en valeur patrimoniale (restauration du bâti de qualité, patrimoine vernaculaire...) ou paysagère (action d'amélioration paysagère dans le périmètre rapproché et intermédiaire) plutôt que de suppression ou de réduction des impacts.

Toutefois, de manière ponctuelle, par rapport à des points de vue particuliers, des mesures spécifiques liées aux impacts du projet sur le paysage de proximité peuvent s'avérer nécessaires. Il peut s'agir par exemple, par acquisition des terres ou conventionnement, de mesures consistant à planter des haies pour mailler un bocage distendu, à conforter ou à recréer des boisements, à restaurer un chemin après les travaux autorisant le passage des engins et des machines en replantant des arbres, en restaurant ou en reconstruisant des murets de pierres sèches...

En la matière, aucune mesure ne pourra paraître disproportionnée tant qu'elle est réalisée en accord entre les différents acteurs concernés : opérateurs éoliens, riverains et acteurs locaux, élus, services de l'État, etc.

Certaines caractéristiques du paysage telles que les haies brise-vent, des alignements caractéristiques, une texture particulière de l'occupation du sol, la présence forte d'une activité, peuvent être reprises dans le cadre de l'accompagnement paysager du projet (sous réserve de leur compatibilité avec celles proposées en faveur de la protection de la biodiversité).
» (extrait de la page 61 du guide de l'étude d'impact de l'éolien terrestre de 2016)

7.7.1 ÉVITEMENT

Les mesures d'évitement permettent de prévenir l'impact dès la conception du projet. La démarche détaillée est abordée au chapitre 5 du présent cahier (Présentation des variantes et des raisons du choix du projet).

- **E1 : Évitement d'un effet de densité des éoliennes par la suppression de deux éoliennes (les plus à l'est)**
- **E2 : Évitement d'un effet d'étalement du projet par réduction de l'angle horizontal occupé par le projet**

7.7.2 RÉDUCTION

■ R1 : RÉDUCTION DE LA HAUTEUR DES ÉOLIENNES

La mesure de réduction a été mise en place préalablement à la variante 4 pour pallier aux impacts résiduels de niveau modéré, conjointement à un effort de la diminution du nombre d'éoliennes.

Elle consiste au passage d'éoliennes de 180 m en bout de pale à des éoliennes de 165 mètres en bout de pale.

■ R2 : RÉDUCTION DU DIAMÈTRE DU ROTOR DES ÉOLIENNES

La mesure de réduction a été mise en place préalablement à la variante 4. Elle permet l'abaissement du diamètre du rotor de 26 mètres dans le passage d'éoliennes GE 158 à N131.

■ R3 : RÉDUCTION DU NOMBRE D'ÉOLIENNES DANS LA PERSPECTIVE DU MH AU 2 RUE CARNOT A OISEMONT

La mesure de réduction s'inscrit dans le passage de la variante 3 à la variante 4. L'éolienne E5, fortement impactante est déplacée de la perspective de rue.

■ RÉDUCTION DES INSTALLATIONS

Maîtrise de la phase chantier

Les travaux nécessaires à l'installation d'éoliennes ont des effets directs et indirects sur le paysage immédiat. Il s'agit de bien organiser les périodes de travaux afin d'éviter au maximum les conséquences sur le paysage. Le périmètre du chantier doit être bien délimité, afin de préserver l'espace de toute perturbation superflue et d'éviter d'engendrer une occupation de surface supérieure à celle prévue à l'origine.

Enfin, il est nécessaire de remettre en état tous les espaces dégradés (les surfaces enherbées, les aires de stockage et de montage) après le chantier, afin d'éviter la création de zones abandonnées, de dépôts de matériaux en tout genre et de remblais superflus, par exemple. A ce titre, toutes les terres inutilisées seront évacuées. L'équilibre déblai/remblai sera recherché pour minimiser les rotations de camions.

Respect des contraintes environnementales

Le respect de certains principes pendant le chantier est indispensable pour inscrire le projet éolien dans sa logique environnementale. Il s'agira notamment de veiller au balisage, afin d'éviter les débordements de construction, les pertes de culture et les impacts sur le paysage.

Inscription des constructions liées aux éoliennes

Il est recommandé d'éviter la création de «buttes» dans ce secteur agricole à dominante horizontale. Les plate-formes seront implantées autant que possible dans le sens des cultures afin de minimiser la gêne pour l'exploitant. Les terres végétales de déblai stockées sur site pour réemploi seront disposées sur une hauteur maximale de 1 mètre de manière à préserver leur qualité microbiologique.

Les accès au site et aux éoliennes

La piste d'accès non revêtue peut être élargie pour faciliter le passage des convois. Mais ces élargissements des emprises ne doivent pas être calculés pour un croisement continu des engins de chantier. Ce croisement doit s'effectuer sur des aires dédiées, préalablement définies pour éviter tout élargissement supplémentaire.

Les chemins existants ont été pris en compte et préférentiellement utilisés dans la définition du projet, afin de limiter de nouveaux aménagements et donc d'occasionner des dérangements.

Le poste de livraison

Le fonctionnement de ce projet nécessite la création d'un poste de livraison. Il est conseillé de soigner l'aspect extérieur du bâtiment et de ses abords :

- limiter les terrassements et préférer l'encastrement dans le terrain naturel,
- de ne pas recourir à un style pastiche à l'architecture locale (chalet, matériaux non locaux, etc...),
- une volumétrie simple,
- de prévoir un bardage bois. Les lames seront disposées de manière quasiment jointive.



PRINCIPE DE BARDAGE BOIS JOINTIF

Le coût du bardage bois est estimé à 4500 € HT.

7.7.3 ACCOMPAGNEMENT

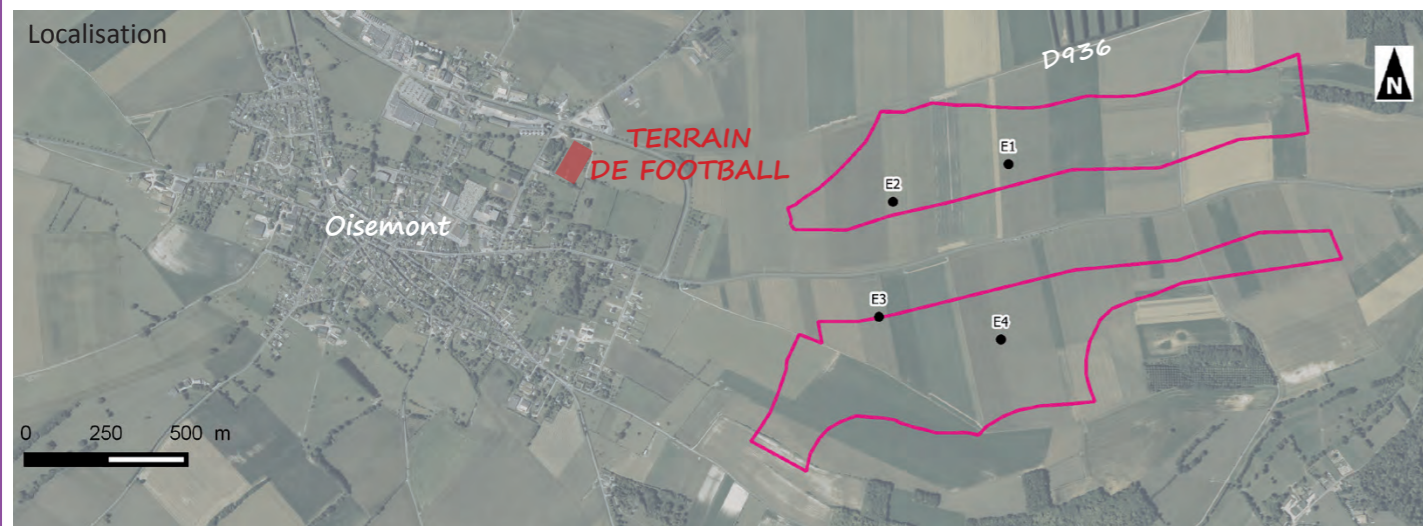
■ FOND DE PLANTATION POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL DE OISEMONT (A1)

Afin d'améliorer l'inscription du projet éolien depuis le terrain de sport, il est proposé une mesure de plantation de chênes pédonculés à port élargi et de charmes à port élargi. Les différents feuillages sont marcescents. Le masque visuel sera donc effectif en hiver.

Cela comprend :

- Fourniture et plantation de 9 Quercus robur 'Fastigiata Koster' ramifiés dès la base en conteneur taille 250/300 centimètres à la plantation à 500 € HT l'unité et de 10 Carpinus betulus tige 10-12 à 100 € HT l'unité. Le poste inclut l'ouverture de fosse de plantation de 1 x 1 x 1 mètres pour chaque arbre, le décompactage du fond de fosse, l'amendement organique de fumier de cheval décomposé dans 20% du volume de chaque fosse, la fourniture d'un mulch de bois raméal fragmenté en surface sur 10 cm d'épaisseur.

Soit l'ensemble de la mesure : 5 500 € HT



■ PLANTATION PROCHE DU TERRAIN DE FOOT D'OISEMONT (SUITE)

Etat existant avec simulation du projet éolien



Projet éolien visible à 75%

Projet de plantation



Mesure après 4 à 5 ans avec plantation dès obtention de l'arrêté préfectoral

■ AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A FORCEVILLE-EN-VIMEU (A2)

Les candélabres actuels sont peu respectueux du caractère rural du village et consommateurs en énergie. L'efficacité énergétique d'un éclairage à Leds est envisagée.

L'ensemble : 32 500 € HT

■ ENFOUISSEMENT DE RESEAUX AERIENS DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE DE L'EGLISE DE FONTAINE-LE-SEC (A3)

La mesure vise à mettre en valeur l'église à rouges barres. Elle porte sur un linéaire de 70 mètres (+/- 4 poteaux) rue du Bas.

L'ensemble : 65 000 € HT

■ AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A FONTAINE-LE-SEC (A4)

Les candélabres actuels sont peu respectueux du caractère rural du village et consommateurs en énergie. L'efficacité énergétique d'un éclairage à Leds est envisagée.

L'ensemble : 24 500 € HT

Etat existant



Mesure A4

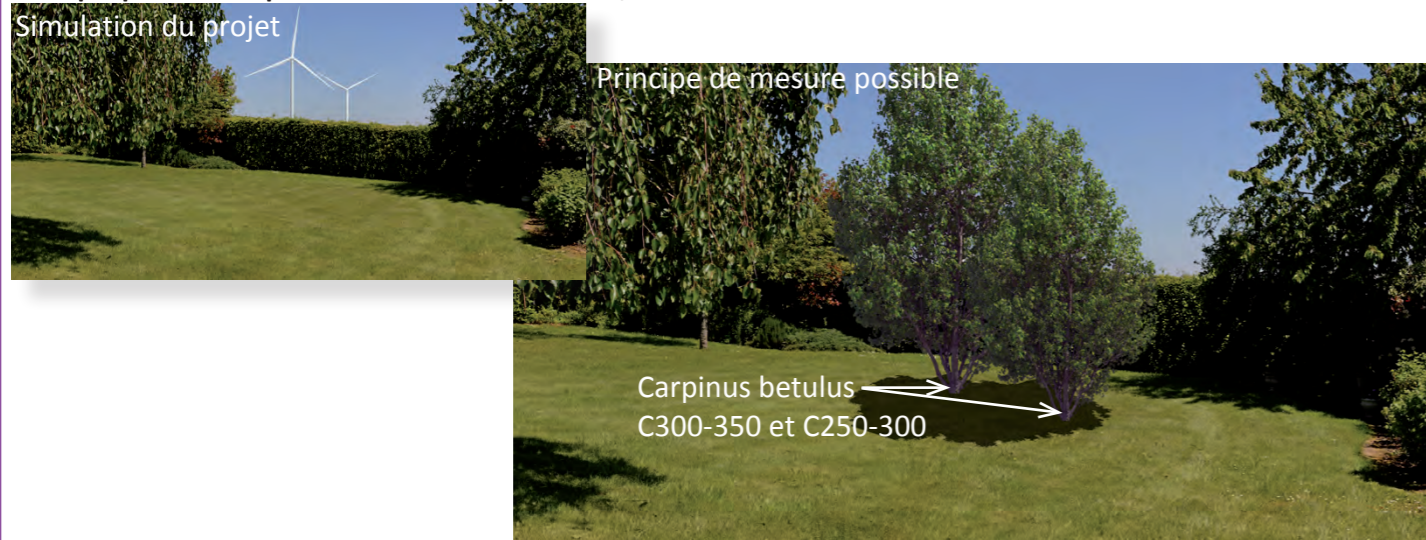


■ Fond de plantation à Forceville-en-Vimeu et Oisemont (A5)

La mesure consiste en la mise d'un fond financier de **25 000 € HT** pour encourager des plantations locales au niveau de jardins particuliers impactés par le projet éolien sur Forceville-en-Vimeu et Oisemont est. La plantation viendra marquer l'intimité des jardins pour les particuliers qui le souhaitent.



Exemple possible de plantation chez un particulier, rue des Chasse-Marées à Oisemont



La plantation locale sera réalisée selon la volonté du particulier. Dans un premier temps un entrepreneur paysagiste est contacté par ESCOFI. L'entrepreneur rencontre l'habitant. Le paysagiste constate la vue et propose des essences locales pour filtrer la vue en privilégiant des espèces marcescentes ou persistantes. La facture est envoyée à ESCOFI puis validée si conforme. Il est alors convenu d'un rendez-vous du paysagiste avec le particulier pour effectuer la plantation en privilégiant les saisons les plus favorables (début de printemps et automne).

Cela comprend un potentiel de plantation de 350 mètres à Forceville-en-Vimeu et de 400 mètres à Oisemont. Les essences proposées sont arbustives et locales, persistantes ou marcescentes.

l'enveloppe de la mesure : 25 000 € HT

■ Plantation sur le bord latéral ouest de la rue du Bas à Fontaine-le-Sec (A6)

La mesure vise à accompagner le projet éolien par une plantation de 58 mètres linéaires réalisée dès l'obtention de l'arrêté préfectoral. Les plants fournis seront jeunes (120 à 150 cm en racines nues) et le délai de 4 à 5 ans permettra aux plants de s'installer et de s'étoffer. Elle se fait en domaine public à l'ouest de la rue du Bas.



Etat existant avec projet du Moulin de la Tour (photomontage 13)



Mesure d'accompagnement



Cette mesure a fait l'objet d'une discussion avec le conseil communal. Une proposition de devis a été faite par un entrepreneur paysagiste producteur de ses propres végétaux. Elle est ci-jointe.

L'ensemble : 699,46 € HT

PEPINIERES CRETE
2 hameau de St Jean
Guibermesnil
80430 LAFRESGUIMONT ST MARTIN

Téléphone : 03 22 90 54 29
Fax : 03 22 90 31 70
Email : contact@pepinieres-crete.fr
www.pepinieres-crete.fr



N° agrément application produits phytosanitaires : P100179

S.A.S. ESCOFI Energies Nouvelles
19 b, rue de l'Epau
59230 SARS-ET-ROSIERES

Devis N° 192785 du 29/05/2020

Page N° 1

Quantité	Désignation	P.u. H.T.	Montant H.T.	Tva
	OFFRE DE PRIX VALABLE POUR LA SAISON 2020-2021 sauf ventes entre temps DEVIS ESTIMATIF Type de projet : Plantation de haie Commune : entre Abbeville et Amiens (80) Lieu-dit : Parcelle(s) cadastrale(s) n° : Type de sol : Dispositif de plantation : Autres : Plantation le long d'une voie communale Plantation dans des terres cultivées 1) Travaux préparatoires 1,00 Forfait. Travaux de piquetage, installation de chantier 120,00 120,00 K9 27,00 u. Dégagement de la végétation (laissé sur le coté des potets) sur 1 m ² et création de potets travaillées (150 L éclaté) au Culti forest monté sur mini-pelle. 2,30 62,10 K9 2) Fourniture de plants et plantation 27,00 CHARME 120/150 RN (CARPINUS Betulus) 3,25 87,75 F8 27,00 Plantation des charmes 4,20 113,40 K9 27,00 Fourniture et mise en place d'une pellette de sable au pied de chaque plant 0,74 19,98 K9 27,00 PAILLAGE Biodégradable Biocover 157 gr/m ² 1 m x 1 m 2,80 75,60 K9 0,27 LOT DE 100 AGRAFES 200 X 200 X 200 mm 13,16 3,55 K9 27,00 Mise en place manuelle du paillage individuel 2,40 64,80 F8 3) Dispositif de protection et de paillage 27,00 PROTECTION CLIMATIC MIXTE 190 gr/ml HT 120 Diam 20 1,36 36,72 K9 54,00 TUTEUR Acacia ht 150 cm sect 22 mm (conditionnement par 25) 0,64 34,56 K9 27,00 Mise en place de protection rongeur agrafée sur tuteur 3,00 81,00 K9 GARANTIE DE REPRISE A 80% JUSQU'AU 1/07/21 SUR LA FOURNITURE ET LA MISE EN PLACE DES VEGETAUX ET NON SUR LES TRAVAUX ANNEXES (sauf en cas de dégats causés par le gibier). Délai d'exécution : 31 Mars 2021 Conditions de paiement : - Acompte de 20 % à la commande - Solde à RECEPTION DE FACTURE			

Tva	Libelle	Taux	Base H.T.	Montant
F8	TVA COLLECTEE TI	10,00	152,55	15,26
K9	TVA COLLECTEE TN	20,00	546,91	109,38

Total H.T. 699,46

Net H.T. 699,46

T.V.A. 124,64

Total T.T.C. 824,10

Signature de l'entrepreneur:

Signature du client:

[Signature]

Net à payer 824,10 €

La signature du devis emporte l'adhésion pleine et entière du client aux Conditions Générales de Vente. Les CGV sont disponibles sur demande et sont consultables sur www.pepinieres-crete.fr

SARL au capital de 200000 € - Siret 40126760400031 RCS B AMIENS - Code APE 0210Z
N° TVA Intra : FR 38 401 267 604 -
Credit Agricole HORNNOY : IBAN FR76 1870 6000 0054 2069 0011 922 BIC/SWIFT : AGRIFRPP887

Devis N° 192785 du 29/05/2020
Montant **824,10**
Code client ESCOFI



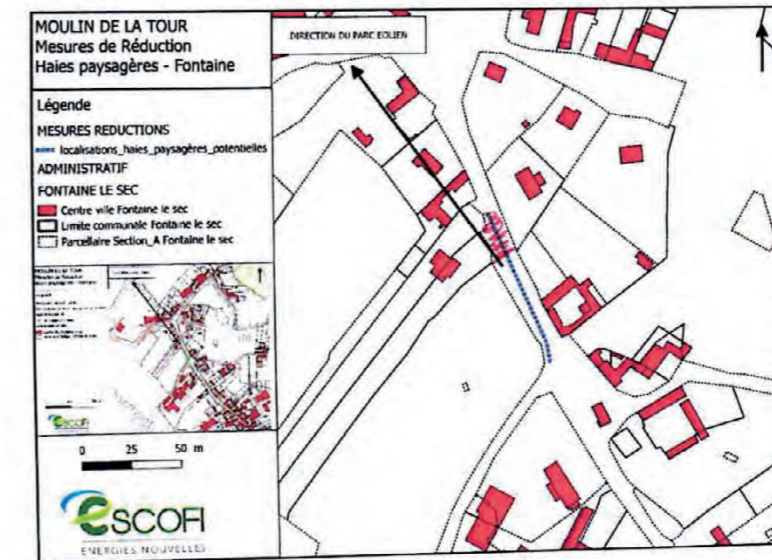
ACCORD POUR LA PLANTATION D'UNE HAIE MULTISTRATE

Je soussigné,

Monsieur le Maire de Fontaine le sec, dont l'adresse postale est au 1 Rue du Haut, 80140 Fontaine-le-Sec

En qualité de propriétaires et responsable de la voie communale :

Déclare autoriser la société ESCOFI, SAS au capital de 1.500.186 €, ayant son siège à SARS-ET-ROSIERES (59230), 19 B rue de l'Epau, identifiée au SIREN sous le numéro 345.154.710 - RCS VALENCIENNES, à planter une haie multistratée d'une longueur de **41 (quatre-vingt-un) mètres linéaires**, d'une largeur maximale de 2 mètres, composée d'une alternance d'arbustes et d'arbres de haute-tige, d'essences régionales, à dominante marcescentes ou persistantes, conformément au plan ci-dessous.



A Fontaine le sec, le 15 Juin 2020.

Monsieur le Maire

La Société ESCOFI



[Signature]

Paraphes

[Paraphes]

delib 4/2020

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
CANTON DE POIX DE PICARDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE FONTAINE LE SEC

Date de convocation : 8/06/2020
Date de séance : 11/06/2020
Date d'affichage : 15/06/2020
Membres en exercice : 11
Membres présents : 11
Membres absents :

L'an deux mil vingt , le 11 Juin à 20 Heures 30 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M Guy DUFOUR, Maire de Fontaine le Sec
Etaient présents :
Madame L MORGAND Messieurs J-P BEURAIN, J-L CALIPPE, J BEURAIN S LEJEUNE H GRENON B CALIPPE C CALIPPE A DEVOS et M BOURGEOIS
Etait absent excusé / NEANT

La séance est ouverte
Monsieur Jean-Luc CALIPPE a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Autorisation de signer le Protocole d'accord
pour la plantation de haies multitrastes**

Monsieur le Maire expose

La Société ESCOFI projette la construction de 4 Nouvelles Eoliennes sur le territoire de Fontaine Le sec et de Forceville en Vimeu, pour minimiser l'impact paysager du projet éolien sur l'environnement, il envisage la plantation de haie multitrastes composées d'une alternance d'arbustes et d'arbres de Haute-tige

Après en Avoir délibéré , le conseil décide de vous autoriser à signer la convention de protocole d'accord pour la plantation de haies multitrastes

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Guy DUFOUR



7.7.4 SYNTHÈSE DES MESURES ET DES IMPACTS RESIDUELS

Mesures :

- E1 : Evitement d'un effet de densité des éoliennes par la suppression de deux éoliennes (les plus à l'est)
E2 : Evitement d'un effet d'étalement du projet par réduction de l'angle horizontal occupé par le projet
R1 : Réduction de hauteur des éoliennes
R2 : Réduction du diamètre du rotor des éoliennes
R3 : Réduction du nombre d'éoliennes dans la perspective de rue du MH inscrit au 2 rue Carnot à Oisemont

- A1 : Fond de plantation pour le terrain de football de Oisemont
A2 : Aménagement de l'éclairage public à Forceville-en-Vimeu
A3 : Enfouissement de réseaux aériens dans l'environnement proche de l'église de Fontaine-le-Sec
A4 : Aménagement de l'éclairage public à Fontaine-le-Sec
A5 : Fond de plantation à Forceville-en-Vimeu et Oisemont
A6 : Plantation sur le bord latéral ouest de la rue du Bas à Fontaine-le-Sec

THEME	RAPPEL ENJEU (X) - ETAT INITIAL	NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET	DUREE	DIRECT INDIRECT	IMPACT BRUT (AVANT MESURES)	SÉQUENÇAGE ERC					AUTRE(S) MESURE(S)	IMPACT* RESIDUEL (E.R.C.A.)	
						EVITEMENT	IMPACT* RESIDUEL (E)	REDUCTION	IMPACT* RESIDUEL (R)	COMPENSATION (C)			IMPACT* RESIDUEL (C)
Paysage	Permettre au paysage emblématique de la vallée verte de se transformer dans le respect de son identité	Altération de l'identité par un effet de densité d'éoliennes dans la vallée verte du Vimeu	P	D	Modéré	E1, E2	Modéré à Faible	R1, R2	Faible (*1)				Faible
Lieux de vie	à enjeux forts : Oisemont, Fontaine-le-Sec et Forceville-en-Vimeu	Prégnance / cumul éolien	P	D	Modéré	E1, E2	Modéré à Faible	R1, R2, R3	Faible(*2)			A1,A2,A3,A5,A6	Faible
	à enjeux modérés : Neuville-au-Bois, Villeroy, Cannessières, Lignièrès-en-Vimeu, Wiry-au-Mont, Woirel	Participation à un effet de cumul éolien ou prégnance du projet	P	D	Modéré à Faible	E1	Faible (*3)						Faible
Patrimoine protégé	Bâtiment inscrit MH du 2 rue Carnot à Oisemont	Altération de la perspective sur le MH	P	D	Fort à Modéré	E2	Modéré	R1, R2, R3	Faible (*4)				Faible
	Moulin de Frucourt	Effet d'écrasement											
Patrimoine non protégé	Eglise de Fontaine-le-Sec	Effet de barrière du projet éolien / prégnance visuelle	P	D	Modéré	E2	Modéré à Faible	R1, R2	Faible (*5)			A4	Faible
Tourisme	Voie verte proche de Forceville-en-Vimeu	Effet de barrière du projet éolien / prégnance visuelle	P	D	Modéré	E2	Modéré à Faible	R1, R2	Faible (*6)				Faible
	Boucle du Bois de la Faude												
	Boucle du Moulin de Frucourt												

- (*1 : impact nul pour PM49A, faible pour PM 11, 41, 42, 45, 50 d'où un impact général faible)
(*2 : impact nul pour PM73A, 85, 86, 93, 96, 97, 98, 104, 105, 111, 112, 114, faible pour PM1, 5, 8, 9, 71A, 78 à 84, 90 à 92, 94, 95, 99 à 103, 106 à 110, 113, 115, 117, modérés pour PM23, 24, 26 d'où un impact général faible)
(*3 : impact nul pour PM7, 16, 49A, 67A, 68A, faible pour PM2, 47, 58, 59, 69A, 72A, modéré pour PM21 d'où un impact général faible)
(*4 : impact nul pour PM 119, 120 et impact faible pour PM22, 63, 118 d'où un impact général faible)
(*5 : impact faible pour PM5, faible pour PM9 d'où un impact général faible)
(*6 : impact faible pour PM1, 4, 51 d'où un impact général faible)

Abréviations : P = Permanent, D = Direct, E = Evitement, R = Réduction, C = Compensation, A = Accompagnement

Intensité de l'impact : ■ Très fort ■ Fort ■ Modéré ■ Faible ■ Négligeable ■ Positif

CHAPITRE 8. CARNET DE PHOTOMONTAGES